

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 513 036

Website: www.africa-union.org

SC13364

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 - 27 janvier 2015

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/870(XXVI) Rev.1

Original : anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN
ŒUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL
EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE**

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE

ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis, conformément à la Décision [Assemblée/AU/Dec.318 (XV)], adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence tenue à Kampala, en Ouganda, en juillet 2010, et conformément aux conclusions de la Retraite du COREP et de la Commission, qui s'est tenue du 31 mars au 2 avril 2011 à Nazareth, en Éthiopie, dans lesquelles la Commission avait été invitée à présenter un rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union, en rendant compte des mesures prises et des difficultés rencontrées. Le nombre total de décisions dont la mise en œuvre est présentée par la Commission est de soixante-dix-sept (77), dont quarante et une (41) du Conseil exécutif et trente-six (36) de la Conférence de l'Union.

2. Les activités menées au cours de la période à l'étude vont de l'examen des questions juridiques, administratives, financières, politiques et de paix et de sécurité aux questions économiques, sociales, scientifiques et culturelles, et couvrent divers sujets et de nombreuses questions de grand intérêt pour les États membres et le continent en général. En outre, les déclarations de la Présidente de la Commission lors de l'ouverture à la fois du Conseil exécutif et la Conférence de l'Union rendent compte des mesures d'intendance prises au cours de la période considérée, pour mettre en œuvre les décisions du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union.

3. En élaborant le présent rapport, la Commission s'est efforcé d'éviter autant que possible, le double emploi, notamment lorsque des rapports distincts ont été présentés, pour examen, au titre des points de l'ordre du jour des présentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union.

4. Le rapport souligne le niveau de mise en œuvre, en indiquant clairement les décisions entièrement mises en œuvre, partiellement mises en œuvre et celles qui ne sont pas mises en œuvre.

I. Observations générales

a) Rapport global

5. Il est important de noter que le rapport ne couvre que les décisions pour lesquelles des mesures à prendre sont attendues de la Commission. Les décisions concernant les autres organes tels que la Cour, le PAP, etc., sont consignées dans le rapport d'activité de ces organes. L'on a tenté par le passé de demander aux États membres d'apporter leurs contributions au rapport par le biais d'une matrice similaire pour les décisions à mettre en œuvre par les États membres, mais la réponse n'a pas été suivie d'effet avec un ou deux pays seulement qui y ont réagi. Environ 80% des décisions prises par les organes délibérants, doivent être mises en œuvre par les États membres. Il est donc important qu'ils rendent compte de ces décisions. Il faudrait de ce fait réfléchir à un mécanisme d'établissement de rapports qui permettrait de produire plus facilement un rapport global (Commission, autres organes, États membres). Un tel mécanisme n'existe pas.

b) État de la mise en œuvre des décisions

6. Une autre observation importante est que, depuis la création de l'UA et de l'OUA qui l'a précédée, l'on n'a pas fait le point sur les décisions prises. À cet effet, les décisions s'accumulent d'année en année sans une évaluation globale de leur mise en œuvre. Il est donc nécessaire, de prendre acte des décisions prises à ce jour, sur la base d'un point de référence convenu si pour des raisons d'ordre pratique, il s'avère impossible de remonter à la création de l'OUA.

c) Nombre de décisions

7. Le sentiment général qui prévaut est que l'ordre du jour du Sommet des organes délibérants est trop long et pourrait être réduit par une rationalisation des éléments qui sont à l'origine des projets de décisions. En considérant les trois dernières années comme référence, en moyenne, 30 décisions sont prises par le Conseil exécutif et 26 décisions par la Conférence de l'Union à chaque session. Le nombre de décisions s'avère quelque peu élevé et pose la question pertinente de savoir si les responsables réussiront de les mettre en œuvre.

II. Contraintes dans la mise en œuvre des décisions

8. Le rapport identifie les facteurs suivants comme contraintes entravant la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'UA :

- i) Manque de financement: Certaines des décisions n'ont pas été mises en œuvre pour raisons financières. À titre d'exemple: la Décision Assembly (AU/Dec.496 (XXII) sur l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie

AIM 2050) où il est demandé à la Commission de faciliter la mise en place du Groupe de travail spécial stratégique pour préparer les détails techniques de la mise en œuvre rapide de la Stratégie AIM 2050. Il n'y avait pas d'allocation budgétaire lorsque cette décision a été prise;

- ii) Réception tardive des fonds: Même dans les cas où les fonds sont mis à disposition, ils ne sont pas reçus à temps parfois, retardant ainsi la réalisation d'activités de couverture;
- iii) Complexité de certains processus de consultation comme en témoignent les difficultés dans la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.766 (XXII) sur le projet de Protocole portant amendement au Statut de la Cour africaine de justice - Retard dû aux difficultés de convenir de la définition du changement anticonstitutionnel de gouvernement.

III. Recommandations et perspectives :

9. Les recommandations concernent à la fois les observations générales et les contraintes.

- i) Les incidences financières, juridiques, et matérielles devraient faire l'objet d'un examen minutieux à tous les niveaux avant l'adoption de toute décision. Les projets de décisions qui n'indiquent pas clairement le coût et la source de financement devraient être rejetés;
- ii) S'agissant des points proposés par les États membres, ceux-ci devraient prendre attache avec la Commission pour en déterminer les incidences financières avant de soumettre ces points à l'ordre du jour du Conseil exécutif;
- iii) Les Fonds devraient être libérés à temps lorsque le financement a été identifié afin de faciliter la mise en œuvre;
- iv) Une étude devrait être menée pour faire le point sur les décisions prises au cours de la dernière décennie (depuis Janvier 2004) en vue de déterminer l'état de mise en œuvre de ces décisions et recommandations pertinentes formulées sur les décisions qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre;
- v) Un délai de consultation devrait être déterminé pour éviter les retards prolongés dans la recherche d'un consensus;
- vi) Les États membres devraient s'efforcer d'apporter en temps opportun, leurs contributions au rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures pour produire plus facilement un rapport de synthèse;

- vii) Un cadre global devra être mis au point sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants de l'UA;
- viii) Un examen plus rigoureux devrait être mené à tous les niveaux du processus d'élaboration des programmes du Conseil exécutif et de la Conférence pour consacrer les sessions de Juin/ Juillet à l'examen des questions de développement et d'intégration conformément aux dispositions de la Décision de la Conférence (**Assembly/AU/Dec.456 (XX) relative à la Conférence de l'Union sur les questions de développement et d'intégration**) et qui "**DECIDE** de consacrer ses sessions juin/juillet à l'examen des questions de développement et d'intégration", ce qui réduirait considérablement le nombre de rapports et partant le nombre de décisions prises sur la base de ces rapports.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU
CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

A. Décisions du Conseil exécutif

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent ou non mise en œuvre
1.	EX.CL/Dec.727XXII) Décision sur la révision des salaires et traitements des élus et du personnel de l'Union africaine	DEMANDE à la Commission d'élaborer, avant septembre 2013, une politique globale sur les salaires et traitements, qui constituera la base pour la révision des salaires et traitements à l'avenir, en tenant compte des performances de l'Organisation et de l'évaluation de chaque membre du personnel.	- Le Groupe Birches a achevé ses travaux et donné un bref aperçu de la situation au Sous-comité du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières en avril 2014. Le Sous-comité a demandé plus de temps pour l'examen qui est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du COREP prévue en novembre 2014 à Zanzibar.			AHRM	
2.	EX.CL/Dec.735(XXII) Décision sur la révision de la procédure de vote pour l'élection des membres de la Commission	DEMANDE à la Commission de revoir, en consultation avec le COREP, le Règlement intérieur des organes de décision de l'Union en tenant compte de l'importance de la majorité qualifiée des deux tiers dans le fonctionnement équilibré des Organes de l'Union	Des notes verbales et des lettres ont été adressées aux États membres, aux organes de l'Union ainsi qu'à d'autres experts pour leur demander de soumettre leurs observations et propositions d'amendement. Des rappels ont été également envoyés en conséquence. Très peu d'États membres, un (1) expert et un (1) organe ont	Très peu d'États membres ont soumis leurs observations et propositions d'amendement	La priorité sera accordée à la mise en œuvre de cette décision en 2015 ayant à l'esprit que toute modification du Règlement intérieur sera adoptée en juin 2015	OLC	En cours

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			communiqué leurs propositions.				
3.	EX.CL/Dec.739 (XXII) Décision sur le rapport de la quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des Technologies de l'information et de la communication (CITMC-4)	INVITE la Commission à: i) soumettre à la réunion des ministres de la Justice de l'Union africaine, pour finalisation, présentation et adoption par la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union, le Projet de convention approuvé par la quatrième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des Technologies de l'information et de la communication (CITMC-4) tenue à Khartoum en 2012 ;	Suite à l'approbation par le CTS sur la Justice et les questions juridiques, la Convention a été soumise et approuvée par la vingt-troisième Conférence des chefs d'État et de gouvernement, (Assembly / AU / Dec.529 (XXIII) ;	Les ressources devraient aller au-delà des attentes en 2014 ;	Mener la mobilisation des ressources, et la préparation d'un plan d'action pour la ratification de la Convention par les États membres, qui devraient aboutir à l'adoption de législations nationales sur la cyber criminalité ;	IED	Totalemen t
		ii) coordonner le secteur de la science et de la technologie en vue de mettre en œuvre les recommandations de l'étude de faisabilité sur l'Agence spatiale africaine (AfriSpace) et d'élaborer une politique spatiale pour le continent en tenant compte des applications de télédétection et de traitement des images satellitaires ;	La coordination est en cours avec le secteur de la science et de la technologie. Le Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie (HRST) conduit la rédaction et l'élaboration de la politique spatiale de l'UA, y compris l'Agence spatiale. Des réunions et des ateliers ont été organisés et les	i) Ressources pour faire face aux services des experts pour les différents éléments de la politique ii) Disponibilité d'experts pour la	Soumission du document sur l'espace au vingt-quatrième Sommet et finalisation de la politique spatiale en 2015	HRST	Partiellemen t en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			éléments de la politique ont été préparés	coordination, la participation et /ou la contribution de la plupart des États membres			
		iii) élaborer un cadre stratégique de l'UA actualisé, intégré et cohérent pour les technologies de l'information et de la communication (TIC), en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), les Communautés économiques régionales, les Institutions spécialisées, la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en tenant compte des cadres existants de toutes les parties prenantes africaines au développement des TIC ;	Les visions, les piliers et l'axe principal de la stratégie ainsi que la structure du document ont été adoptés au niveau technique (experts de la Commission UA, de l'Agence du NEPAD et des CER) de même que la feuille de route pour le développement des réalisations, des plans d'action et de la matrice des responsabilités.	Le manque de ressources et le report des CTS -TIC-1 en vue d'adopter les principales composantes de la stratégie pour l'avancement de sa mise en œuvre	i) Trouver un budget pour le consultant et /ou le facilitateur afin de finaliser le document ii) Mettre en œuvre la feuille de route du document stratégique qui sera soumis aux organes (CTS).	IED	Réalisée à moitié

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
4.	EX.CL/Dec.740 (XXII) Décision sur le rapport de la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des questions d'ÉTAT civil et des statistiques	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires de faciliter le renforcement des capacités des États membres à consolider les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques vitales en Afrique				DEA	
5.	EX.CL/Dec.744 (XXII) Décision sur le rapport de la deuxième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Météorologie (AMCOMET)	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et les partenaires, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement d'un centre climatologique régional en Afrique centrale	Les consultations avec la CEEAC et l'Organisation météorologique mondiale ont été menées en vue de l'établissement d'un centre climatologique régional en Afrique centrale L'atelier régional de validation a été organisé à N'Djamena (Tchad) pour valider l'étude de faisabilité sur l'établissement d'un centre climatologique régional en Afrique centrale		Soumission du rapport et proposition pour adoption aux organes délibérants concernés.	DREA	Partiellement mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
6.	EX.CL/Dec.746 (XXII) Décision sur le rapport de la cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des ministres en charge de la Science et de la Technologie, Doc.EX.CL/766 (XXII)	APPROUVE le Cadre de la science et de la technologie pour la détection, l'identification et la surveillance des maladies infectieuses chez l'homme, les animaux et les plantes en Afrique, qui vise à coordonner les initiatives existantes, à collaborer avec les institutions concernées et à intégrer les questions sociales et de santé en vue de maximiser les avantages et l'impact de la mise en œuvre dudit Cadre	La mise en place du Réseau de surveillance des maladies infectieuses (AUNIDS) de l'Union africaine en vue de soutenir l'ACDCP est en cours: la désignation des centres nationaux de contrôle des maladies infectieuses (NatCIDS) a été reçue de six (6) États membres; un (1) centre régional pour la surveillance des maladies infectieuses (RCIDS); la confirmation officielle de cinq (5) autres désignations des États membres parviendra d'ici deux mois; Un (1) réseau de collaboration (Afrique) et un (1) réseau de partenaires (européen) ont été identifiés.	Aucune allocation budgétaire pour 2014 et pas de perspectives pour 2015 non plus.	Le lancement des AUNIDS, des NatCIDS et des RCIDS désignés est en suspens en attendant la disponibilité de fonds	HRST- STRC	Partiellement mise en œuvre
7.	EX.CL/Dec.758(XXII) Décision sur le rapport d'activité de la Commission	DEMANDE à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental, en application des décisions de l'OUA et des résolutions pertinentes des Nations Unies				OLC	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p>INVITE la Commission et les CER à accélérer la mise en place de la Force africaine en attente et une Brigade opérationnelle mobilisable en cas de survenance de toute forme d'insécurité sur le continent;</p>				P et S	
8.	<p>EX.CL/Dec.767(XXIII) Décision sur le budget de l'Union africaine pour l'exercice 2014</p>	<p>1. ENCOURAGE la Commission à envisager les possibilités de créer un Fonds de mise en œuvre du programme, qui sera financé par des contributions volontaires des États membres, du secteur privé, des fondations indépendantes, des partenaires au développement et d'autres sources appropriées, y compris un certain pourcentage prélevé du Fonds général.</p>	<p>Prière vous référer à la Fondation de l'UA</p>			BCP	
		<p>2. DEMANDE à la Commission d'entreprendre un audit complet et une évaluation exhaustive du personnel et des besoins de chaque organe et de faire rapport à la prochaine session du Conseil exécutif prévue en janvier 2014</p>	<p>Un rapport sur la vérification du personnel et une évaluation organisationnelle ont été effectués au début de cette année sur la structure. Le rapport sera présenté à la Commission et au COREP afin de poursuivre les discussions.</p>			AHRM	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
9.	EX.CL/Dec.770(XXIII) Décision sur les partenariats stratégiques de l'Afrique	Sur le Partenariat Afrique – Amérique du Sud DEMANDE à la Commission, en collaboration avec l'UNASUR, de faciliter la tâche du Comité ad hoc et de veiller à la bonne mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Malabo	La première réunion du Comité ad hoc du Forum sur la coopération Afrique- Amérique du Sud (ASACOF) a eu lieu les 8 et 9 septembre 2014, à Quito (Équateur)	Manque de coordination du côté de l'Amérique du Sud	SG-UNASUR devrait être habilitée à être la contrepartie effective de la Commission de l'UA dans le cadre du suivi des engagements ASA et établir une véritable coopération bi régionale	BCP/ (PMCD)	Partiellemen t mise en œuvre
10.	EX.CL/Dec.771 (XXIII) Décision sur le rapport du Sous- Comité des contributions, notamment l'examen des contributions statutaires de certains États insulaires	DEMANDE à la Commission de prendre contact avec la République de Somalie afin de parvenir à un accord sur le paiement de ses arriérés et DEMANDE qu'un rapport intérimaire sur la question soit présenté à la prochaine session du Conseil exécutif	Effectué			BDCP	
11.	EX.CL/Dec.780(XXIII) Décision sur les candidatures africaines au sein du système international	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec les États membres de mettre en œuvre les résultats des discussions sur les candidatures de l'Union africaine, tels qu'ils ont été approuvés et défendus tout au long du processus de sélection/élection, conformément aux instruments	La décision du Conseil exécutif de l'UA a été publiée sur le site Web pour une large diffusion. Des notes verbales ont été envoyées aux États membres qui n'ont pas respecté le Règlement	Non-respect du Règlement intérieur par certains États membres.	Faire respecter le Règlement intérieur en vue de décourager les États membres qui ne respectent pas ces règles.	DPA	Partiellement mis en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, par tielleme nt ou non mise en œuvre
		juridiques et aux règlements de l'UA	intérieur afin qu'ils retirent leurs candidatures non approuvées.				
12.	EX.CL/Dec.794(XXIV) Décision sur la sixième Conférence des ministres de l'intégration de l'Union africaine (COMAI VI)	<p>DEMANDE à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • -créer un observatoire de l'intégration et d'élaborer un cadre harmonisé pour évaluer scientifiquement la mise en œuvre du processus d'intégration, à l'aide d'indicateurs sur l'intégration et de critères communs d'évaluation et sur la base de l'Agenda 2063 de l'Afrique, une fois qu'il sera approuvé ; • organiser un forum sur l'intégration, qui servira de plate-forme de dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les questions d'intégration et aider à assurer la 				DEA	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p>prise et la mise en œuvre rapides de décisions propres à promouvoir l'intégration ;</p> <ul style="list-style-type: none"> mener une étude sur les besoins des pays insulaires et des pays enclavés en matière d'intégration en vue d'élaborer un programme d'aide spécial pour accélérer leur intégration 					
13.	<p>EX.CL/Dec.802(xxiv) Décision sur la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence de juillet 2008 sur les engagements pris à Sharm el-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ENCOURAGE les États membres à participer aux prochaines étapes de la préparation du rapport, afin d'obtenir des informations complètes des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Engagements de Sharm El- Sheikh et DEMANDE à la Commission de veiller à ce que le modèle cadre soit communiqué à tous les États membres pour qu'ils puissent y répondre; 	<ul style="list-style-type: none"> Le modèle pour l'établissement de rapports et la note technique ont été préparés accompagnés d'une feuille de route pour la préparation du rapport de l'Afrique 2014 sur l'Eau, qui culmine avec la soumission finale des rapports individuels des États membres avant le 30 juin 2014 à AMCOW, conformément à la Décision ministérielle 		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des indicateurs et des cibles en vue d'affiner le mécanisme d'établissement de rapports sur la base des recommandations des réunions africaines antérieures du Groupe de travail et du Comité directeur sur le S&E. 	DREA	Partiellement mise en œuvre. Il s'agit d'une fonction continue

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partielle ment ou non mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> • RECOMMANDE la mise à jour du rapport avec les données que les États membres ont promis de fournir ; • RECOMMANDE CE QUI SUIVIT : <ul style="list-style-type: none"> - une étude, pour déterminer les niveaux des eaux souterraines disponibles dans les États membres, devrait être réalisée afin de soutenir l'agriculture irriguée. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec AMCOW, assistera les États membres dans cette activité ; - les efforts destinés à faciliter l'apprentissage expérimental par les pairs et la mise en place de réseaux des points focaux pour le suivi et l'évaluation devraient être intensifiés dans les domaines de l'eau et 	<p>EXCO /11/2013/CAIRO/ 1 d'AMCOW</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le modèle mis à jour et la feuille de route ont été examinés et approuvés par le Comité directeur africain de suivi et d'évaluation sur l'Eau et l'Assainissement au cours de sa réunion tenue du 12 au 14 mars 2014 à Kigali, avant sa transmission aux points focaux des États membres qui ont déjà reçu la formation sur l'utilisation du modèle et les directives y relatives. • Les États membres de la région de la SADC ont reçu une formation supplémentaire en 2014 visant spécifiquement les 5 États membres de la SADC, à savoir la Namibie, Maurice, les Seychelles, la Zambie, et le Zimbabwe. • Les États membres ont 		<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnaliser la participation des départements nationaux de la Statistique dans le cadre des travaux de collecte de données en vue de les améliorer. • Collaborer avec les CER en vue de renforcer la capacité des points focaux de S&E pour améliorer la qualité des données fournies. • Collaborer avec les CER afin d'amener les 7 États membres restants à joindre le processus de S&E et d'établissement de rapports. 		

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
		<p>de l'assainissement au niveau national, notamment en vue du partage des enseignements tirés des expériences des États membres les plus performants, tout en reconnaissant les défis auxquels ces États membres sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs engagements et/ou du suivi des progrès qu'ils accomplissent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les États membres devraient réaliser une évaluation globale des besoins en capacités, en vue de documenter un programme destiné à renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau national, et les liens verticaux (continental-régional-national) et horizontaux (entre États membres ou institutions régionales) 	<p>été assistés dans la préparation et la mise à disposition de leurs données nationales pour le Rapport de 2014 sur l'Eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique à la CEEAC en vue d'organiser son atelier sous-régional de validation pour améliorer les données de la région de la CEEAC. • Les rapports des pays ont été compilés pour préparer le projet du rapport de l'Afrique 2014 sur l'Eau, à soumettre au Sommet de l'UA. Le Rapport est disponible • AMCOW a reçu le financement de la Facilité africaine de l'eau en vue de renforcer le système africain de suivi et d'évaluation pour l'eau et l'assainissement et l'établissement de rapports 				

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		requis devraient être institutionnalisés en vue de la mise en place d'un système pleinement fonctionnel de suivi et d'évaluation de l'eau et de l'assainissement.					
14.	EX.CL/Dec.808(XXIV) Décision sur l'emplacement de l'institut africain des envois de fonds (AIR)	DEMANDE à la Commission de conclure l'Accord de siège avec la République du Kenya afin d'assurer le l'ouverture officielle de l'Institut en 2014	L'Accord de siège a été conclu et les modalités de lancement sont en cours d'élaboration. Il est probable qu'elles soient pleinement mises en œuvre d'ici la tenue de la Conférence en janvier 2015			DSA	Sera partiellemen t mise en œuvre en octobre 2014
		DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission en collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'OIM, la Commission européenne et les partenaires au développement de soutenir l'Institut				DSA	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
15.	EX.CL/Dec.812 (XXIV) Décision sur l'élection du Conseil de l'Université panafricaine	DÉCIDE que la Commission identifie de toute urgence les candidats régionaux compétents, en consultation avec les membres du Bureau de la COMEDAF et soumette à l'attention de la prochaine Conférence de l'Union en juillet 2014, une liste régionale de candidats éventuels aux postes de Président et de Vice- président du Conseil de l'Université.	La Commission a demandé aux membres du Bureau de la COMEDAF VI à désigner cinq éminentes personnalités des cinq régions. Une session spéciale du Bureau de la COMEDAF VI est prévue du 17 au 18 novembre 2014 à Yaoundé (Cameroun) en vue de l'examen et de l'approbation des candidats pour leur présentation au Sommet de janvier 2015.	Lente réponse des membres du Bureau de la COMEDAF VI	En cours	HRST	40%
16.	EX.CL/Dec.813(XXV) Décision sur le Budget de l'Union africaine pour l'exercice financier 2015	Demande à la Commission de solliciter des fonds auprès des partenaires pour combler le déficit de financement d'un montant de 149.266.824 \$EU au titre du budget-programme jusqu'à la fin de l'exercice 2014 et de mettre de côté toutes les activités qui n'ont pas reçues de financement au titre du budget ; Demande à la Commission de rendre compte de la situation au COREP avant le Sommet de janvier 2015.	Décisions budgétaires mises à jour à soumettre au Sommet			PBFA	
		Demande à la Commission de rendre compte de la situation au COREP avant le Sommet de janvier 2015.				PBFA	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
17.	EX.CL/Dec.814(XXV) Décision sur le rapport d'audit sur les questions institutionnelles, administratives et financières de l'ECOSOCC	DEMANDE à la Commission de traiter les questions évoquées dans le rapport d'audit et de mettre en œuvre les recommandations à cet égard ;	La Commission a commencé à aborder ces questions. Elle a également demandé d'autres éléments pour le processus par le biais des campagnes de sensibilisation et de motivation de l'ECOSOCC. Les questions financières soulignées ont été renvoyées au Conseil des vérificateurs externes pour examen et évaluation. Un rapport de synthèse sera soumis pour examen et/ou approbation, au Sommet de juillet 2015.		La synthèse des résultats sera soumise à l'examen du Conseil au Sommet de juillet 2015	CIDO/ Vérificatio n interne	Partiellement mise en œuvre et sera finalisée d'ici juillet 2015
		Demande à la Commission de procéder à une révision des Statuts et Règlement intérieur de l'ECOSOCC, ainsi que des dispositions administratives sur le Secrétariat de l'ECOSOCC en vue de maîtriser son fonctionnement et d'accroître la participation à ses activités	L'examen des statuts et des dispositions administratives est en cours. Le Bureau du Conseiller juridique travaille sur un document-cadre avec le CIDO	Les résultats de la 2 ^e Assemblée générale de l'ECOSOCC seront requis après l'inauguration en décembre pour faciliter la finalisation du processus d'examen des Statuts de	Le Projet de document-cadre doit être finalisé pour discussion et examen par la prochaine Assemblée générale de l'ECOSOCC avant sa soumission au Conseil	CIDO/OL C	Partiellement mise en œuvre et sera finalisé d'ici juillet 2015

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partielleme nt ou non mise en œuvre
				l'ECOSOCC			
18.	EX.CL/Dec.815 XXV) Décision sur l'examen de l'analyse de l'exécution du budget de la Commission pour l'exercice clos au 31 décembre 2013	INVITE la Commission à :				PBFA et SPPMER M	
		traiter les questions évoquées dans le rapport d'analyse de l'exécution du budget pour l'exercice 2013 et de mettre en œuvre les recommandations à cet égard					
		prendre des mesures punitives à l'encontre des membres du personnel/départements qui ne soumettent pas ou qui tardent à soumettre les rapports périodiques exigés par les accords des partenaires					PBFA et SPPMER M
		DEMANDE à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision au Sommet de l'UA de juin/juillet 2015.				IA	
19.	EX.CL/Dec.816(XXV) Décision sur le rapport du Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale relatif aux partenariats stratégiques de l'Afrique	<u>Sur le partenariat Afrique-Union européenne:</u> INVITE les États membres et la Commission à prendre les mesures appropriées pour assurer le suivi et rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de la Feuille de route 2014-2017	Les deux parties ont convenu du programme-cadre de consultations pour examiner le format du mécanisme et de la participation aux foras annuels conjoints, qui remplaceront les réunions du Groupe de travail conjoint Afrique-UE.	Élection de la nouvelle Commission de l'UE	Les dates et lieu de la première réunion conjointe ont été proposés. La 2 ^e semaine de février 2015, à Addis-Abeba (Éthiopie)	BCP/ (PMCD)	Partiellement mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p><u>Sur le partenariat Afrique – Monde Arabe</u></p> <p>DEMANDE à la Commission, en collaboration avec la Ligue des États arabes, de mettre à exécution le Plan de travail consolidé sur la mise en œuvre des huit résolutions du troisième Sommet Afrique-Monde arabe, adopté par le Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde arabe ;</p> <p>PRIE INSTAMMENT la Commission, en collaboration avec la Ligue des États arabes, à trouver des solutions durables aux problèmes persistants que rencontre l'Institut culturel afro-arabe de Bamako (Mali) en appliquant la résolution pertinente du troisième Sommet Afrique-Monde arabe concernant le partenariat Afrique – monde arabe.</p>	<p>Le plan de travail a été adopté par la 2^e réunion ministérielle du Comité de coordination du Partenariat Afrique-monde arabe, tenue le 22 septembre 2014 à New York</p> <p>un nouveau directeur général a été nommé et la Ligue arabe a payé toute sa part du budget, tandis que l'Union africaine n'a payé qu'une partie de sa contribution</p>	<p>Problèmes budgétaires</p> <p>L'Union africaine n'a pas été en mesure de payer sa contribution en totalité.</p>	<p>La 7e réunion consultative intersecrétariats a été prévue au Caire avant la fin de l'année 2014, en vue d'accorder la priorité au plan et de convenir de la stratégie de mise en œuvre en 2015 et 2016</p> <p>Consultations menées avec la Ligue des États arabes en vue d'entreprendre une évaluation complète de l'Institut et de présenter le résultat au Comité consultatif ministériel, composé de l'Éthiopie, du Koweït et du Mali et établi par le 3^e Sommet Afrique-monde arabe</p>	<p>BCP/ (PMCD)</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p>

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p><u>Sur le partenariat Afrique – Corée:</u></p> <p><u>DEMANDE</u> à</p> <ul style="list-style-type: none"> la Commission, en étroite collaboration avec le Sous-comité, de mettre en œuvre les activités au titre des fonds alloués par la Corée et de soumettre des rapports appropriés; la Commission, en collaboration avec le COREP, d'entamer les préparatifs de la réunion des hauts fonctionnaires prévue en octobre 2014. 	<p>Les activités convenues ont été mises en œuvre par les Départements de l'Économie rurale et de l'Agriculture, des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie et du Commerce et de l'Industrie.</p> <p>La réunion des hauts fonctionnaires a été reportée à une date ultérieure</p>	<p>Les fonds de la Corée ont été disponibles plus tard que prévu en juin 2014.</p> <p>La réunion des hauts fonctionnaires a été reportée</p>	<p>Préparatifs du 4e Forum Afrique-Corée qui se tiendra en 2015, à Ouagadougou (Burkina Faso).</p>	<p>BCP/ (PMCD)</p>	<p>En cours</p>
		<p><u>Sur la coopération Afrique-Inde:</u></p> <p><u>DEMANDE</u> à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la Commission, en collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale, de prendre les mesures nécessaires pour rendre opérationnels les instituts offerts par l'Inde; 	<p>L'opérationnalisation des instituts panafricains offerts par l'Inde est toujours en cours. À cet égard, les notes verbales ayant les références suivantes : BC/A33/705/05.14, BC/A30706/05.14, BC/A19/708/05.14, BC/A32/704/05.14, BC/A10/703/05.14, BC/A33/705/05.14 datées du</p>	<p>Il peut y avoir un manque d'engagement pour l'hébergement de la part des États membres africains</p> <p>Situation imprévue en raison de</p>	<p>En collaboration avec le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, Il convient de procéder à une nouvelle attribution de ces instituts à d'autres États membres.</p> <p>Mener des</p>	<p>BCP/ (PMCD)</p>	<p>En cours</p>

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> la Commission, en collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale, de reprendre, avec le nouveau Gouvernement indien, les travaux préparatoires au 3e Sommet du Forum Afrique-Inde, qui se tiendra en 2014 à New Delhi (Inde). 	<p>22 mai 2014 ont été adressées aux États membres africains qui ont offert d'accueillir les différents instituts.</p> <p>Faisant référence à la Note verbale de la Mission permanente de l'Inde à Addis-Abeba: Add/AU/106/1/2014 du 18 septembre 2014, le 3ème Forum Sommet Afrique-Inde qui devait avoir lieu à New Delhi a été reporté en raison de l'évolution de la situation de l'épidémie d'Ebola. En conséquence, les missions permanentes de tous les États membres de l'UA ont été informées par le biais de la Note verbale BC / A / 1321.09.14</p>	l'épidémie d'Ebola	consultations entre le Gouvernement indien, la Commission de l'UA et le COREP pour convenir d'une nouvelle date.		En cours
		<p><u>Sur la Coopération Sino - Africaine:</u></p> <p>DEMANDE à la Commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> en étroite collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale et le pays hôte d'assurer la 	<p>Une réunion a eu lieu le 31 août 2014 pour informer le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et a procédé à l'examen du programme et du projet d'ordre du jour provisoires de la prochaine 10^e réunion des</p>			BCP/ (PMCD)	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p>réussite de la 10e réunion des hauts fonctionnaires qui doit se tenir au cours du dernier trimestre de 2014 en Afrique du Sud;</p> <ul style="list-style-type: none"> d'assurer le succès des préparatifs de la 6e Conférence ministérielle de la FOCAC prévue en 2015 en Afrique du Sud 	<p>hauts fonctionnaires qui se tiendra les 9 et 10 décembre 2014 à Pretoria (Afrique du Sud).</p> <p>La réunion des hauts fonctionnaires s'est tenue avec succès en décembre 2014.</p>				
		<p><u>Sur le Partenariat Afrique-Amérique du Sud:</u></p> <p>DEMANDE</p> <p>au COREP, en collaboration avec la Commission et les coordonnateurs régionaux, d'intensifier d'urgence les consultations en vue de renforcer le processus de partenariat</p>	<p>Une réunion a eu lieu les 8 et 9 septembre 2014 à Quito (Équateur) et a adopté une feuille de route pour renforcer le processus de partenariat.</p>	<p>Manque de coordination du côté de l'Amérique du Sud</p>	<p>Mise en œuvre efficace de la feuille de route</p>	<p>BCP/ (PMCD)</p>	<p>En cours</p>
		<p><u>Partenariat Afrique –Turquie:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> INVITE la Commission, en étroite collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale et le pays hôte, à prendre 	<p>Le Sommet s'est tenu avec succès du 19 au 21 novembre 2014 à Malabo (Guinée équatoriale)</p> <p>Le Sommet a adopté le 2e</p>	<p>Néant</p>	<p>Le personnel technique des deux côtés devrait se réunir à la mi-février 2015 pour convenir des modalités de mise en œuvre et de</p>	<p>BCP/ (PMCD)</p>	<p>En cours</p>

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		toutes les mesures nécessaires pour garantir le succès des préparatifs du 2 ^e Sommet Afrique-Turquie prévu du 19 au 21 novembre 2014 à Malabo (Guinée équatoriale) .	Plan conjoint de mise en œuvre 2015 à 2018, ainsi que la Déclaration de Malabo et la nouvelle matrice de projets prioritaires 2015-2018		financement des projets prioritaires		
		<p><u>Concernant l'évaluation globale des partenariats stratégiques de l'Afrique</u></p> <p>PRIE INSTAMMENT la Commission, en collaboration avec le Sous-comité sur la coopération multilatérale de mener à bonne fin le processus d'évaluation et d'en présenter le rapport aux organes délibérants de l'Union, pour examen à la session de janvier 2015.</p>	Le Rapport est prêt et sera soumis aux organes de décision		Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation	BCP/ (PMCD)	
20.	EX.CL/Dec.817(XXV) Décision sur la situation humanitaire en Afrique	INVITE la Commission, en étroite collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés à engager les États membres dans un 'processus politique' tout en assurant leur participation au 'processus technique' qui est en train d'être organisé par le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies en vue de	Le processus d'élaboration d'un Agenda africain a commencé et a été lancé lors d'un symposium humanitaire de l'UA organisé du 26 au 28 novembre 2014, à Nairobi (Kenya).		Ce processus se poursuivra jusqu'en 2015 avec une série de réunions au niveau des États membres	DPA	Partiellement mise en œuvre conformément au plan.

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		dégager une position africaine qui sera présentée lors du Sommet humanitaire mondial					
		à rendre compte au Conseil exécutif de façon continue à chaque Sommet ordinaire et ce, jusqu'au Sommet humanitaire mondiale.	Le premier rapport du Symposium de l'UA sur le Sommet humanitaire mondial sera présenté au Conseil exécutif		Le Département continuera de tenir le Conseil exécutif informé de l'évolution de la situation	DPA	Partiellement mise en œuvre conformément à la décision
		INVITE les États membres à participer activement à la réunion du Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées, qui se tiendra à Abuja (Nigéria) ultérieurement, cette année et DEMANDE à la Commission de faire rapport sur les résultats de cette réunion au Conseil exécutif lors du prochain Sommet des chefs d'État en janvier 2015.	La réunion n'a pas pu se tenir comme prévu en raison des problèmes d'hébergement. Toutefois, une réunion du bureau s'est tenue pour lancer la mise en place du CTS en commençant par l'examen du Règlement intérieur.	Problèmes d'hébergement rencontrés par le pays hôte.	Une réunion plénière du CTS se tiendra en 2015	DPA	Partiellement mise en œuvre
21.	EX.CL/Dec.819 (XXV) Décision sur le rapport de la Commission sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et	Invite la Commission à : mener une étude en vue de faire le bilan des décisions prises au cours de la dernière décennie (à partir de janvier 2004) dans le but de déterminer l'état de leur mise en œuvre et faire des recommandations appropriées	Aucun progrès n'a été enregistré dans le cadre de l'étude demandée	Problèmes liés à la capacité limitée de la Commission de l'UA, notamment les contraintes de main-d'œuvre	Nécessité de recourir aux services de conseil avec l'expertise et l'indépendance nécessaire pour mener à bien une telle importante	OSGC	Aucun progrès n'a été enregistré pour l'étude demandée

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
	de la Conférence pour la période de janvier 2013 à juin 2014	sur les décisions qui n'ont pas été mises en œuvre ou qui l'ont été partiellement;		dans le Bureau du Secrétaire général de la Commission (OSGC)	étude, qui devrait être aussi un exercice de vérification de la capacité globale de la Commission, des États membres et des autres parties prenantes; Nécessité de fournir un budget pour recourir à ces services de conseil et de vérification		
		diffuser les décisions des organes délibérants en temps opportun et d'en assurer le suivi avec les États membres, les autres organes et les CER, afin de veiller au respect de leur mise en œuvre et compte-rendu, tout en assurant une collecte coordonnée des rapports des décisions mises en œuvre par ces mêmes organes délibérants	Tel que requis, toutes les décisions ont été transmises à toutes les parties concernées, comme mentionné dans la décision. Toutefois, en dépit de cela, aucune rétroaction n'a été reçue comme prévu. Seuls les départements concernés ont reçu l'état de la plupart des décisions du domaine de compétence de la Commission de l'UA. Par conséquent, l'état de mise en œuvre ne peut être évalué qu'au niveau de la	Absence de réponse des États membres, des CER et des autres organes de l'UA, à l'exception de la Commission de l'UA.	L'étude proposée telle que susmentionnée pourrait dégager une voie à suivre, y compris un mécanisme de suivi efficace	OSGC	Tel que requis, toutes les décisions ont été transmises à toutes les parties concernées, comme mentionné dans la décision. Toutefois, en dépit de cela, aucune rétroaction

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			Commission de l'UA.				n'a été reçue comme prévu. Seuls les département s concernés ont reçu l'état de la plupart des décisions du domaine de compétence de la Commission de l'UA. Par conséquent, l'état de mise en œuvre ne peut être évalué qu'au niveau de la Commission de l'UA.
		élaborer en collaboration avec le COREP, un cadre complet de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la mise en œuvre des décisions prises par les organes délibérants de l'UA.	Des efforts ont été déployés lors de la 4e Retraite Commission de l'UA-COREP organisée à Hawassa, en Éthiopie, en avril 2014, mais un tel mécanisme reste encore à		La Commission de l'UA et le COREP devraient examiner les recommandations appropriées sur la base des résultats	OSGC	Des efforts ont été déployés lors de la 4e Retraite Commission

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			mettre en place		de l'étude proposée		de l'UA-COREP organisée à Hawassa, en Éthiopie, en avril 2014, mais un tel mécanisme reste encore à mettre en place
		CHARGE la Commission et le COREP de contrôler plus attentivement le processus d'élaboration des ordres du jour du Conseil exécutif et de la Conférence afin que le Sommet de juin/juillet soit consacré aux questions d'intégration et de développement conformément à la Décision précédente de la Conférence (Assembly/AU/Dec.456(XX)) sur le développement et l'intégration	Des efforts sont en cours grâce à la collaboration de la Commission de l'UA et du COREP		Nécessité pour la Commission de l'UA et le COREP d'élaborer une proposition définitive sur le format des deux Sommets annuels	OSGC	Des efforts sont en cours grâce à la collaboration de la Commission de l'UA et du COREP
22.	EX.CL/Dec.820(XXV) Décision sur la création du Mécanisme de Coopération policière de l'Union africaine - AFRIPOL	INVITE la Commission à : <ul style="list-style-type: none"> assurer le suivi de tous les aspects de la Déclaration, en particulier ceux relatifs au statut et examiner les implications notamment financières, structurelles et 				P&S	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p>juridiques d'AFRIPOL, ainsi que son financement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> lui présenter un rapport intérimaire sur les mesures prises et les difficultés rencontrées lors de sa prochaine session ordinaire en janvier 2015. 					
23.	<p>EX.CL/Dec.821(XXIV) Décision sur le Rapport de la Commission relatif à l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine</p>	<p>INVITE la Commission à continuer à collaborer avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) à la mise au point définitive du document technique, du premier plan décennal et du cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, en vue de le soumettre aux sessions des organes politiques de l'UA en janvier 2015 ;</p>	<p>Le document-cadre a été mis à jour et révisé en tenant compte de la contribution des parties prenantes et de l'équipe technique de l'Agenda 2063 à la suite d'une réunion tenue à Johannesburg (Afrique du Sud). Le Plan décennal de mise en œuvre est en préparation et devra être soumis au Sommet de janvier.</p> <p>Un exercice d'évaluation des capacités est également prévu. La Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) participe au soutien de l'initiative.</p> <p>Une stratégie de mobilisation des ressources pour</p>	<p>Aucune autre contribution n'a été faite jusqu'ici par les États membres.</p>	<p>Le Document-cadre et le Plan décennal de mise en œuvre seront soumis au Sommet de janvier</p>	<p>SPPMER M</p>	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			<p>l'Agenda 2063 est également en préparation.</p> <p>D'autres consultations devraient être menées avec les anciens chefs d'État et les communautés confessionnelles</p>				
		<p>INVITE la Commission à continuer d'étudier et d'élaborer des actions concrètes dans la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires arrêtés dans le cadre de l'Agenda 2063, à savoir le Réseau intégré des trains à grande vitesse ; l'accélération du processus de création de la Zone de libre-échange continentale du passeport africain et de la libre circulation des personnes ; la Capitalisation des opportunités dans le secteur de l'aviation dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro avec l'unification de l'espace aérien africain ; la Mise en œuvre du projet du barrage du Grand Inga et ; le Réseau électronique panafricain ; la création d'une plate-forme de dialogue politique annuel</p>				/BCP	

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
		consultatif à laquelle participerait un large éventail de parties prenantes et toute autre initiative d'intégration conforme à l'esprit de l'Agenda 2063 ;					
		<p>CHARGE la Commission de suivre l'élaboration des initiatives suivantes et de prendre des mesures concrètes en vue de leur mise en œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Réseau intégré de trains à grande vitesse ; ii) Université virtuelle pour le développement accéléré du capital humain, de la science, de la technologie et de l'innovation ; iii) Stratégie de commercialisation des produits de base ; iv) Forum annuel africain (monde politique, entreprises et secteur privé, intellectuels, société civile, etc.) ; v) Position commune sur les mesures à prendre pour avancer vers la création d'une Zone de libre-échange continentale, 	<p>-Des réunions techniques sur le réseau de trains à grande vitesse ont été organisées et une délégation chinoise devrait avoir des discussions avec la Commission de l'UA au cours de la période du 21 au 25 octobre 2014.</p> <p>- Des réunions techniques sur la stratégie de produits de base ont eu lieu et une note conceptuelle a été préparée.</p> <p>Le Département du Commerce et de l'Industrie en charge de la Zone de libre-échange continentale devrait donner plus de détails.</p> <p>Une stratégie de communication a été</p>		<p>Rapport d'étape à soumettre</p> <p>Rapport d'étape à soumettre</p> <p>Rapport d'étape à soumettre</p> <p>À diffuser</p> <p>A diffuser</p>	SPPMER M	Partiellement mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
		conformément à la Décision de la Conférence de l'Union de janvier 2012 ; vi) Mise en place par la Commission d'une bonne stratégie de communication ;	élaborée				
		INVITE la Commission, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, la CEA, la BAD, à mener les consultations nécessaires avec les pays insulaires pour mettre au point un mécanisme visant à faire en sorte que les particularités, les priorités et les préoccupations de ces pays soient pris en compte dans l'Agenda 2063 et les programmes connexes ;	Des discussions sont en cours avec les États insulaires. Une réunion spéciale avec les États insulaires est organisée avant la fin de l'année 2014 pour discuter des questions qui leur sont spécifiques.	Problèmes financiers	Rapport intérimaire à soumettre	SPPMER M	Partiellement mise en œuvre
24.	EX.CL/Dec.822(XXV) Décision sur Le rapport intérimaire relatif à la mise en œuvre de la décision de la Conférence sur la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans À l'horizon 2050	INVITE la Commission à, i) faciliter, en consultation avec le Comité des Représentants permanents (COREP) la création, d'ici la fin octobre 2014, d'un Groupe de travail stratégique composé de représentants des États membres, de la Commission et des CER et ayant pour mandat	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres et les CER devraient indiquer leur volonté et leurs représentants de siéger au sein du Groupe de travail stratégique d'ici le 31 septembre 2014. Quelques réponses ont été reçues 		Une réunion de la mise en place du Groupe de travail stratégique est prévue pour novembre 2014	OLC	Partiellement mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
	(Stratégie AIM 2050)	<p>d'étudier les détails techniques de la Stratégie AIM 2050, et de proposer une feuille de route pour la mise en œuvre progressive de cette Stratégie, conformément au droit maritime international ;</p> <p>ii) demander aux États membres de faire savoir d'ici la fin septembre 2014 s'ils sont disposés à participer au Groupe de travail stratégique</p> <p>iii) élaborer un projet de budget supplémentaire pour les exercices 2014 et 2015 à soumettre, pour examen, au COREP afin de permettre au Groupe de travail stratégique de se réunir.</p>	<p>Budget supplémentaire au titre de 2014</p> <p>élaboré et adopté</p>				<p>Totalement mise en œuvre</p>
		<p>DEMANDE à la Commission d'inviter les autres États membres disposés eux aussi à détacher, à leurs frais, des experts en questions maritimes, à faire de même ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres sont invités à détacher des experts sur les questions maritimes connexes auprès de la Commission. Peu de réponses ont été reçues 	<p>Sans une réunion du Groupe de travail stratégique, il est difficile de déterminer les priorités de l'expertise nécessaire en</p>	<p>Pour informer le Groupe de travail stratégique</p>	<p>OLC</p>	<p>En cours</p>

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
				ce qui concerne le détachement d'experts			
		DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le COREP, de mener à bien l'examen des conclusions du Groupe de travail et de soumettre ses recommandations à la session ordinaire du Conseil exécutif en juin/juillet 2015.	Un rapport sera soumis en juin 2015	Néant	Néant	OLC	En cours
25.	EX.CL/Dec.823(XXV) Décision sur le rapport de la Conférence des ministres de l'UA en charge du Genre et de ses Annexes	INVITE la Commission à : i) œuvrer, en collaboration avec les États membres, à l'élaboration d'un document sur le rôle des femmes dans la médiation; ii) mener un audit des projets inscrits au Fonds pour la femme africaine et soumettre un rapport au Sommet de janvier 2016 ; iii) formuler, en consultation avec les États membres, des critères clairs	La Commission (Direction en charge du Genre, Département Paix et Sécurité et conjointement avec l'envoyé spécial de l'UA sur les femmes, la paix et la sécurité) a élaboré un document de base sur le rôle des femmes dans la médiation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations Unies sur le rôle des femmes dans l'Agenda de la paix et de la sécurité. Le document de référence a été présenté aux instances en charge du		Les résultats majeurs du document de travail étaient: <ul style="list-style-type: none">• La création d'une association des femmes africaines• Les Médiateurs en 2015 avec le soutien du Centre africain de Médiateurs *Davantage de femmes africaines sont nommées en	WGDD	Partiellement mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
		d'adhésion au Comité des 30 et au Comité ministériel des 10, ainsi que les termes de référence du Panel de haut niveau sur les questions de genre.	<p>genre en vue d'obtenir leurs réactions.</p> <p>Le Département en charge du Genre (WGDD) œuvre au développement des termes de référence pour procéder à la vérification en collaboration avec la Direction de la Vérification interne et la Direction des Finances.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le WGDD organisera le Groupe de haut niveau en collaboration avec les départements de la Commission de l'UA et les partenaires de développement en novembre 2014 selon le sujet pour examiner les termes de référence et préparer le Sommet de 2015 Conformément aux recommandations des ministres de l'UA en charge du Genre et des Affaires féminines, la Commission a élaboré 		<p>qualité d'envoyées spéciales et de représentantes de l'UA dans les pays en situation de conflit</p> <p>Participation accrue des femmes aux tables de négociation avec un programme pour les femmes</p> <p>Bonne gouvernance du Fonds africain pour les femmes</p> <p>Création d'un groupe annuel de haut niveau (HLP) de l'UA sur le GEWE avec un thème choisi *les résultats du HLP sur le GEWE devraient contribuer à la mise en œuvre de la Décennie des Femmes africaines (2010-2020) et à l'Agenda 2063 de l'UA</p>		<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Partiellement mise en œuvre</p>

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partielle ment ou non mise en œuvre
			une note conceptuelle, y compris les termes de référence sur la tenue d'une réunion du panel de haut niveau de l'UA sur l'Égalité entre les hommes et les femmes et l'Autonomisation des femmes. (GEWE)				
26.	EX.CL/Dec.824(XXV) Décision sur le rapport de la troisième session ordinaire de la Conférence des ministres du développement minier de l'Union africaine	CHARGE à nouveau la Commission de l'UA d'accélérer le processus d'institutionnalisation du Centre africain de développement minier comme structure permanente	La Commission a élaboré et présenté au 1 ^e Bureau de la 3 ^e Conférence de l'UA des ministres en charge de développement des ressources minières (CAMRMRD) prévue du 11 au 13 août 2014 à Luanda (Angola), ce qui suit: <ul style="list-style-type: none"> • La Proposition pour l'établissement de l'AMDC en tant qu'institution de l'UA • Le Projet de Statut pour l'AMDC • Les critères pour abriter les institutions de l'UA Le 1er Bureau de la 3 ^e CAMRMRD a formulé les recommandations suivantes qui seront soumises à la 1 ^{ère} session extraordinaire	Capacité humaine- Actuellement l'Unité en charge de la VMA compte une seule personne et toute la Division de l'Industrie ne compte que 3 membres du personnel: <ul style="list-style-type: none"> • Un chef de division • Un Conseiller principal de l'industrie de grade P5 et, 	Toutes les propositions pour l'institutionnalisation et la durabilité de l'AMCD et pour l'élargissement des partenariats seront soumises à la 1 ^{ère} session extraordinaire de CAMRMRD prévue du 22 au 26 novembre à Livingstone et Victoria Falls - en vertu d'un accord de cohébergement entre la Zambie et le Zimbabwe, puis au Conseil exécutif de janvier 2015	T&I	Totalem ent mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			<p>de la CAMRMRD:</p> <ul style="list-style-type: none"> L'établissement de l'AMCD en tant qu'une institution spécialisée de l'UA pour la mise en œuvre de la Vision minière africaine (VMA) <p>Le projet de statut devrait être adapté à l'option recommandée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un agent de politique industrielle de grade P2 			
		<p>EXHORTE la Commission à mettre en place un mécanisme de financement pour permettre aux États membres de verser des contributions financières au Centre africain de développement minier par divers moyens afin de garantir son appropriation, sa gouvernance et sa viabilité</p>	<p>Un mécanisme de durabilité pour l'AMDC en tant qu'agence spécialisée de l'UA en cours de développement qui prendra en considération les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Hébergement d'un AMDC- tout pays désireux d'accueillir l'AMDC devra contribuer à sa viabilité en nature et en argent Partenariats et collaboration avec d'autres institutions et centres d'excellence qui mettront en œuvre divers programmes dans différents groupes de la VMA tels que la 	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	T&I	Totalemen t mise en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
			<p>négociation du contrat (BAD), l'information géologique, industrielle et minière artisanale (SEAMIC),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressource- Une équipe de haute compétence ayant la capacité de mobiliser d'autres ressources - (financières et non-financières) sera la clé • Mise en place d'un Fonds pour le développement des ressources minières – financé par les États membres, le secteur privé, les partenaires au développement et des activités d'autofinancement sur la base du soutien de l'AMDC aux États membres en vue de maximiser les ressources minières et de capturer plus de rentes <p>Les États membres qui accordent leur soutien devront établir des fonds souverains qui peuvent</p>				

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			contribuer à la durabilité de l'AMDC				
		DEMANDE à la Commission d'élargir les partenariats public-privé pour la mise en œuvre effective et efficace du Plan d'action de la Vision minière de l'Afrique et pour le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) dans le contexte de la Stimulation du commerce intra-africain et de la création de la Zone de libre-échange continentale ;	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail technique de l'UA pour la mise en œuvre de la VMA (A-AMV-TWG) comprenant les CER, les principaux partenaires de mise en œuvre, des experts et le secteur privé, établi et approuvé par la 1ère réunion du Bureau de la 3e CAMRMRD Une association de femmes africaines du secteur minier (AWIMA) établie en reconnaissance de l'engagement des femmes dans le secteur et pour encourager davantage les femmes à s'intéresser au secteur minier La Vision minière africaine d'août harmonisée et intégrée dans l'Agenda 2063 en tant qu'un pilier essentiel 	Comme ci-dessus	Un Réseau africain de la Chambre des mines doit être créé au cours de la Conférence des Mines à Indaba en février 2015		Partiellement mise en oeuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
			<p>dans la transformation sociale, économique et structurelle par le biais de l'industrialisation,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une proposition que les États membres et les CER alignent leurs stratégies nationales et régionales d'industrialisation sur la VMA et l'Agenda 2063 approuvée par la 1ère réunion du Bureau de la 20e CAMI à Nairobi (Kenya) en septembre 2014 • Un travail d'excellence devrait être entrepris dans le domaine des minéraux en vue d'identifier d'autres centres d'excellence qui collaboreront avec l'AMDC <p>Une proposition de collaboration entre SEAMIC et l'AMDC a été soumise à la 1ère réunion du Bureau de la 3^e CAMRMRD</p>				

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partielle ment ou non mise en œuvre
		DEMANDE EN OUTRE à la Commission, en collaboration avec les CER, la CEA et la BAD, de présenter tous les deux ans à la Conférence des rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action de la Vision minière de l'Afrique.	Stratégie de la Retraite des Parties prenantes et des partenaires aux fins de planification et d'établissement de rapports approuvée par la Réunion du Bureau de la CAMI en septembre 2014 à Nairobi et devant se tenir deux fois par an (septembre ou octobre pour la planification et janvier ou février chaque année pour l'examen des progrès enregistrés et l'établissement de rapports)	Le rapport complet sera soumis à la prochaine Conférence de l'Union de janvier 2015	En cours – Réunion deux fois par an	T&I	Totalem ent mise en œuvre
27.	EX.CL/Dec.826 (XXV) Décision sur la troisième session de la Conférence des ministres des Transports de l'Union africaine (CAMT)	DEMANDE à la Commission de l'Union africaine de: <ul style="list-style-type: none">• -diffuser, à tous les États membres et autres partenaires, les instruments qu'elle a approuvés, à savoir: l'Accord intergouvernemental sur l'harmonisation des normes et standards routiers pour le réseau d'autoroutes transafricaines, et la Vision 2040 pour la Revitalisation du Rail en Afrique, et de faciliter leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Les normes des autoroutes transafricaines et la Vision 2040 pour la redynamisation des voies ferroviaires en Afrique ont été transmises aux États membres et rendus disponibles à toutes les parties prenantes concernées.• Des plans ont été réalisés pour l'organisation des ateliers techniques régionaux en	<ul style="list-style-type: none">• Le manque de ressources financières budgétaires adéquates ralentit les progrès dans la mise en œuvre des activités prévues	<ul style="list-style-type: none">• Le Département a achevé la plupart des mesures de mise en œuvre nécessaires• Les partenaires continentaux et internationaux se sont engagés dans la plupart des activités• Le Département négocie en	DIE	Toutes les activités couvertes par la présente décision ont été partiellement mises en œuvre

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		<p>harmonieuse grâce au renforcement des capacités, en cas de besoin ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre, dans le cadre de son mandat et en collaboration avec les Communautés économiques régionales, les institutions spécialisées, les États membres et autres partenaires, toutes les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des Plans d'action de l'Union africaine pour les sous-secteurs des transports afin de développer un secteur des transports fort, intégré et viable sur le Continent ; • soumettre la Charte africaine sur la Sécurité routière au Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires judiciaires pour examen et recommandations appropriées ; • entreprendre une étude de faisabilité sur le Fonds de développement des 	<p>2015 en vue d'aider les États membres à intégrer les normes des routes transafricaines et les stratégies ferroviaires dans leurs cadres nationaux et de prendre des dispositions pour leur mise en œuvre et /ou application.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du Plan d'action de l'UA pour les transports est en cours par le biais de la composante du transport du Plan d'action prioritaire du PIDA (PIDA-PAP) • L'UE a également apporté un soutien par le biais du fonds EDF 4 pour des projets liés au renforcement de la sécurité, à la protection de l'environnement et à la réglementation dans les sous-secteurs du transport aérien et maritime ainsi que pour le développement global du secteur des 	<p>De même, la lenteur du processus de recrutement des experts en transport maritime, routier et ferroviaire entrave l'exécution des activités</p>	<p>permanence avec ses partenaires pour obtenir des ressources pour des activités spécifiques de ses projets de transport.</p>		

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalemen t ou non mise en œuvre
		ressources humaines et définir ses modalités de fonctionnement et ses implications financières	<p>transports, y compris le renforcement des capacités de la Commission de l'UA, des CER et ses États africains et la mise en place d'un système efficace d'information sur le transport.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Charte africaine de la sécurité routière a déjà été soumise au Bureau du Conseiller juridique pour être intégrée dans l'ordre du jour de la prochaine session du CTS sur la justice et les affaires juridiques • L'étude de faisabilité sur le Fonds de développement des ressources humaines dans le secteur de l'aviation est menée en collaboration avec la CAFAC et l'OACI 				

N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent, partiellem ent ou non mise en œuvre
28.	EX.CL/Dec.827(XXV) Décision sur le rapport de la session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie	RECONNAÎT le rôle des sciences et technologies spatiales dans le développement de l'Afrique et DEMANDE à la Commission de lui soumettre le projet de politique et de stratégie en la matière à sa prochaine réunion;	Le Groupe de travail spatial établi par la Conférence des ministres de l'Union africaine sur la Science et la Technologie a mis au point le projet de politique spatiale et le développement de la stratégie est en cours. Les projets de documents ont été présentés et intégrés dans les conclusions de la Conférence des ministres de l'Union africaine sur la Science et la Technologie et de la Conférence ministérielle africaine sur la Météorologie.	La nature transversale de l'espace et le grand nombre de parties prenantes à consulter	La Commission organisera un atelier de validation du projet de politique et de la stratégie spatiale avant de le présenter aux organes délibérants de l'UA	HRST	80%
		DEMANDE à la Commission de collaborer avec la République du Congo à l'élaboration des termes de référence, en particulier des incidences financières du Salon international de l'invention et de l'innovation et de les soumettre, pour examen, au Conseil exécutif en janvier 2015.	La Commission a adressé une correspondance au Gouvernement du Congo pour demander l'élaboration du document en vue de son examen ultérieur à la prochaine réunion du Bureau d'AMCOST	La réunion du Bureau d'AMCOST a été annulée, privant ainsi les ministres de la plateforme appropriée pour examiner le projet de termes de référence et l'implication	Une fois reçu du Congo le projet de document sera partagé avec les États membres avant sa soumission à l'examen du COREP	HRST	

29.	EX.CL/Dec.828(XXV) Décision sur le rapport de la sixième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine	<p>DEMANDE à la Commission de mobiliser toutes les parties prenantes du développement de l'éducation en Afrique aux niveaux national, régional et continental, en collaboration avec les États membres, les CER et les agences de développement de l'éducation, afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'éducation en Afrique ; • procéder à une évaluation finale du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique ; • élaborer une nouvelle Stratégie décennale pour l'Éducation dans le cadre général de l'Agenda 2063 de l'Afrique. 	Note conceptuelle et instruments d'évaluation finale de la deuxième Décennie de l'éducation développée; Base de données des agences partenaires qui travaillent dans l'éducation en Afrique, développée	Finances pour engager une équipe de consultants pour gérer l'évaluation finale	Organiser \ un atelier de réflexion technique avec des partenaires en auto-parrainage pour développer le cadre conceptuel, tout en recherchant l'argent pour l'enquête	HRST	
N°	DÉCISION	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE: Totalem ent ou non mise en œuvre
				financière avant leur soumission à l'organe de décision			

		<p>2. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de réaliser une étude sur la formation, les conditions de travail et de vie des enseignants dans les États membres et d'en faire rapport au Sommet;</p>	<p>Note conceptuelle ; Instruments d'enquête et TDR de l'étude élaborés. Appui des partenaires mobilisé: (Technique - ANCEFA et Financier 50.000\$EU de OSSISA)</p> <p>Une décision a été adoptée par la Conférence sur la stratégie de l'EFTP de l'UA telle que suggérée par le Conseil exécutif</p>	<p>Défi de recevoir la nouvelle somme d'argent dans la Commission de l'UA</p>	<p>S'assurer les mesures suivantes à travers l'appropriation par les États membres</p>	<p>HRST</p>	<p>Mis en œuvre</p>
30.	<p>EX.CL/Dec.829(XXV) Décision sur le siège du rectorat de l'Université panafricaine</p>	<p>DEMANDE à la Commission de l'Union africaine d'organiser des missions d'évaluation technique dans les États membres présélectionnés et d'organiser une réunion du Groupe de haut niveau composé d'éminents africanistes et intellectuels pour examiner les candidatures et faire des recommandations à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif pour la sélection finale du pays qui abritera le Rectorat de l'Université panafricaine.</p>	<p>Le Groupe de haut niveau mène actuellement des missions d'évaluation technique dans tous les cinq États membres présélectionnés qui ont exprimé un intérêt à accueillir le Rectorat de l'UPA.</p>	<p>Difficulté à trouver la période appropriée pour la mission qui convenait au programme des participants concernés</p>	<p>Le rapport du Groupe de haut niveau contenant des recommandations sera soumis au Conseil exécutif pour examen et décision au cours du prochain Sommet</p>	<p>HRST/ Rectorat de l'UPA</p>	<p>50%</p>
31.	<p>EX.CL/Dec.830(XXV) Décision sur le rapport de la session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce, de l'Union africaine (CAMOT), 23-28 avril 2014, Addis-Abeba (Éthiopie)</p>	<p>Organisation mondiale du commerce (OMC):</p> <ul style="list-style-type: none"> DEMANDE aux membres africains de l'OMC mettre en œuvre les accords de facilitation des échanges, conformément aux décisions de la 9^{ème} Conférence ministérielle sur le commerce, tenue en décembre 2013 à Bali 	<p>Mise en œuvre complète. En outre, le Département prépare un programme pour aider les États africains dans la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation du commerce, en collaboration avec le DFID</p>	<p>Les négociations à l'OMC sont stagnées, interrompant les discussions sur la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation du commerce</p>	<p>Surveiller le progrès des négociations pendant que nous préparons la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation du commerce.</p> <p>Continuer d'élaborer des stratégies sur l'intérêt de l'Afrique</p>	<p>T&I</p>	<p>Pleinement</p>

	<p>(Indonésie) et DEMANDE, à la Commission et aux États membres de prendre, contact avec les parties concernées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> la Commission, en étroite collaboration avec la CEA et avec les négociateurs africains à Genève, élabore un mémorandum pour l'Afrique sur les priorités et les positions africaines, pour les programmes de travail post Bali à soumettre, pour examen et adoption, à la neuvième session ordinaire des ministres du Commerce de l'UA, en octobre 2014 ; 	<p>Une retraite a été organisée par le Département en collaboration avec la CEA pour discuter de la priorité de l'Accord de Bali.</p> <p>En outre, des travaux sont en cours sur le développement du programme de travail Post - Bali.</p>	ainsi que sur la voie à suivre dans L'Agenda Post- Bali	en termes de l'avenir de l'agenda du commerce multilatéral		
	<p>Accords de partenariats économiques (APE) : EXHORTE les États membres et la Commission à engager des discussions avec l'Union européenne pour avoir des éclaircissements sur la date d'entrée en vigueur du Règlement d'accès au Marché de l'UE et à étudier toutes les voies et moyens qui peuvent empêcher la distorsion des échanges et à demander une prorogation et identifier d'autres marchés en Afrique;</p> <ul style="list-style-type: none"> INVITE: <ul style="list-style-type: none"> ✓ la Commission, les États membres et le secteur privé à mobiliser rapidement des 	<p>Les négociations avec les CER, à l'exception de la CEEAC ont conclu les négociations de l'APE avec d'autres pays bénéficiant du programme EBA.</p> <p>La question a donc été surpassée par les événements</p>		La Commission continuera à suivre les signatures, la ratification des APE pour s'assurer qu'elles répondent à nos objectifs de développement et qu'elles n'entravent pas nos processus d'intégration	T&I	Pleinement
				Les résultats des études seront partagés à la réunion		

		<p>ressources à l'intérieur et à l'extérieur du continent afin de soutenir les pays qui seront affectés par le retrait du Règlement 1528/2007 concernant l'accès au marché, tel que modifié, à la date du 1^{er} octobre 2014;</p> <p>✓ la Commission et à la CEA de mener une étude technique dans les plus brefs délais, de faire un résumé des recommandations des études déjà menées, et de proposer des solutions en ce qui concerne l'impact des APE sur les économies africaines dans le contexte du retrait du Règlement sur l'accès au marché qui interviendra le 1^{er} octobre 2014, au plus tard. L'étude doit être axée sur les pays non-PMA ainsi que sur les implications aux niveaux national, régional et continental.</p>	<p>La CEA a entrepris les études pertinentes</p>		de la CAMOT 9		
		<p>AGOA:</p> <ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE à la Commission en étroite collaboration avec le Groupe africain des Ambassadeurs à 	<p>La Position africaine sur la prolongation de l'AGOA a été avancée et a été défendue lors du Sommet Afrique-États-Unis, y compris sur les questions</p>		<p>Surveillance continue et engagement avec les autorités des États-Unis pour le renouvellement de l'AGOA.</p>		Pleinement

		Washington D.C. et aux Etats membres d'intensifier leurs consultations avec le Gouvernement américain pour faire progresser la Position africaine commune sur l'avenir de l'AGOA à cet égard les questions liées à un meilleur accès au marché, à la flexibilité des règles d'origine et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), en particulier, le renforcement des capacités sont des questions prioritaires dans le cadre du plaidoyer auprès des États-Unis;	des Règles d'origine, des SPS et d'autres soulevées par le Sommet. Le Département continue de surveiller les mesures législatives nécessaires pour le renouvellement de l'AGOA. Il y a des indications que certaines de ces questions peuvent être résolues dans le renouvellement de l'AGOA par la législature américaine en novembre après les élections de mi-mandat aux États-Unis.				
32.	EX.CL/Dec.831(XXV) Décision sur le rapport de la Conférence conjointe des ministres de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et de l'aquaculture	DEMANDE à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de faciliter et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente décision et d'en faire rapport à la session ordinaire du Conseil exécutif ;	Le résultat de cette Conférence ministérielle a été utilisé (comme recommandé) pour obtenir des engagements spécifiques des chefs d'État et de gouvernement à Malabo. La stratégie de mise en œuvre et la feuille de route sont en cours de finalisation et seront soumis aux organes directeurs, pour examen, lors du Sommet de janvier 2015.	La capacité limitée de la Commission à soutenir et à suivre les États membres va être une contrainte. Deuxièmement , les programmes d'appui à la mise en œuvre des décisions dépendent	Une proposition visant à renforcer le département en charge a été faite et sera soumise aux organes politiques pour examen.	REA	Partiellement mise en œuvre. Ceci est une fonction multi-annuelle continue, et les progrès de la mise en œuvre continueront à être signalés aux organes directeurs.

				presque entièrement du financement des donateurs, ce qui n'est pas durable, soulevant également de sérieux doutes sur l'appropriation des programmes.			
33.	EX.CL/Dec.832(XXV) Décision sur la conservation des espèces de faune et de flore africaines et sur le commerce illicite des espèces sauvages	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec les CER et les partenaires, d'élaborer des stratégies de protection et de conservation de la faune sauvage ;	<ul style="list-style-type: none"> Des contacts ont été établis avec les partenaires concernés; Les préparatifs progressent pour la Conférence internationale sur le commerce illégal et l'exploitation de la flore sauvage et de la faune en Afrique qui se tiendra à la République du Congo	Ressources limitées pour convoquer le Groupe de travail	Renforcer le partenariat	DREA	Partiellement mise en œuvre
		DEMANDE à la Commission, avec l'appui de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), de la Banque africaine de développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), d'INTERPOL, du Groupe de travail de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Accord	Des discussions ont eu lieu avec des partenaires (PNUE, USAID, et la République du Congo) pour mobiliser des ressources et de mettre en place un groupe de travail conjoint pour élaborer les Termes de Référence	Ressources limitées pour convoquer le Groupe de travail		DREA	Partiellement mise en œuvre

		de Lusaka, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et des partenaires concernés, d'élaborer une stratégie commune africaine de lutte contre le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages, et de faire rapport à la session ordinaire du Conseil exécutif de juin 2015.					
34.	EX.CL/Dec.834(XXV) Décision sur le rapport de la commission sur le fonctionnement effectif des Comités techniques spécialisés (CTS)	<p>INVITE la commission à,</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre, en collaboration avec les États membres, la mise en œuvre des CTS, conformément aux dispositions des articles 14-16 de l'Acte constitutif ; • poursuivre les consultations sur l'AMCEN en raison de la place particulière de la question de l'environnement dans les institutions de l'UA ; • soumettre au Conseil exécutif, lors du Sommet de juin/juillet 2016, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des CTS, portant sur les difficultés rencontrées et contenant des recommandations appropriées pour y remédier 	<p>Le rapport sera soumis en juin 2016</p> <p>Le CTS sur la jeunesse, la culture et le sport s'est réuni</p> <p>La Commission a convoqué les réunions de bureau de certaines conférences ministérielles existantes relevant du portefeuille des différents CTS</p> <p>Pendant la période considérée, le Département des Affaires politiques s'est lancé dans la mise en œuvre du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur le service public, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation. Conformément à l'article 5 (1g) de l'Acte constitutif de l'Union africaine et en</p>	<p>Pas de contraintes à ce stade</p> <p>La contrainte majeure était la non-disponibilité des ressources financières pour se lancer dans le processus de mise en œuvre complet. Le travail effectué jusqu'à présent a été soutenu par le Centre régional de services pour l'Afrique du PNUD:</p> <p>Il y a aussi un</p>	<p>La première session ordinaire du CTS est prévue se tenir du 24 au 26 novembre 2014. Le CTS espérons-le, sera entièrement opérationnel. Le recrutement d'experts focaux pour les trois domaines focaux aidera également à mettre en œuvre effectivement le CTS et le Secrétariat</p>	<p>Tous les Départements et Bureau du Conseil juridique (OLC)</p>	<p>Le DSA a pleinement mis en œuvre ce qui concernait la réunion du CTS sur la jeunesse, la Culture & le Sport organisé conjointement avec les RHST en octobre 2014</p>

			<p>application de la Décision de la Conférence de l'UA (Assembly/AU/Dec.227 (XII) (DOC.EX.CL/496 (XIV) sur les Comités techniques spécialisés (CTS), le Département des Affaires politiques (DPA), qui sert également de Secrétariat au CTS sur le service public, les collectivités locales, le développement urbain et de la décentralisation a organisé une réunion de planification technique de trois jours à Addis-Abeba (Éthiopie) du 18 au 20 août 2014 sur la mise en œuvre effective du CTS. La réunion a réuni le(s) Bureau(x) et les experts techniques des trois conférences ministérielles suivantes: la Conférence des ministres en charge de la Fonction publique/civile (CAMPS), la Conférence ministérielle africaine sur la décentralisation et le développement local (AMCOD), et la Conférence ministérielle africaine du logement et du développement urbain, (AMCHUD). Chacune de ces conférences a été transformée en sous-comités de CTS, à savoir, le sous-comité du CTS sur le service public et l'administration; le sous-comité du CTS sur la</p>	<p>personnel limité au Secrétariat du CTS pour le service public, les collectivités locales, le développement urbain et la Décentralisation.</p>			
--	--	--	--	--	--	--	--

			<p>décentralisation et les collectivités locales et le Sous-comité du CTS sur le développement urbain, le logement et l'habitat humain.</p> <p>L'objectif global de la réunion était de commencer à mettre en œuvre le CTS de l'UA sur le service public, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.</p> <p>Les conclusions de la réunion comprennent l'élection du Bureau intérimaire du CTS; les cinq pays suivants ont été élus membres du Bureau: Président-Congo Brazzaville (Afrique centrale); 1^{er} Vice-président-Tanzanie (Afrique de l'Est); 2^{ème} Vice – président Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest); 3^{ème} Vice-président Lesotho (Afrique australe) et l'Algérie (Afrique du Nord) comme Rapporteur. Il y avait, également un accord entre les trois conférences ministérielles à travailler ensemble comme un seul CTS; les trois sous-comités ont convenu de développer conjointement un plan de travail complet.</p> <p>Enfin, il a également été</p>				
--	--	--	--	--	--	--	--

			décidé que la première session ordinaire du CTS aura lieu avant la fin de 2014 pour finaliser les processus de mise en œuvre.				
35.	EX.CL/Dec.835(XXV) Décision sur les projets d'instruments juridiques	INVITE : <ul style="list-style-type: none"> la Commission à déterminer la nouvelle structure du Bureau du Conseiller juridique et ses implications financières, pour examen par le Conseil, par le biais du Comité des Représentants permanents (COREP) et de ses sous-comités compétents; le COREP et la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la présente décision et d'en faire rapport en janvier 2015. 	Le rapport sur la structure est en préparation et sera soumis au Sommet de janvier 2015	NA	NA	Bureau du Conseiller juridique	Partiellement
36.	EX.CL/Dec.839(XXV) Décision sur la création d'un haut conseil des collectivités locales en tant qu'organe consultatif dans l'architecture de gouvernance de l'Union africaine	RECOMMANDE à <ul style="list-style-type: none"> la Conférence d'adopter le rapport présenté par la Commission, ainsi que la proposition sur la création d'un Haut Conseil des collectivités locales en tant qu'organe consultatif de l'Union africaine ; 	Pendant la période considérée, le Département des Affaires politiques et le Gouvernement de la République du Sénégal ont organisé plusieurs réunions qui ont conduit à l'élaboration des documents nécessaires à l'établissement du Haut Conseil des Collectivités Locales de l'Union africaine	Les Ressources sont aussi une contrainte. Le processus requiert des ressources financières et humaines pour mettre pleinement en œuvre le Haut	Le Gouvernement de la République du Sénégal devrait être encouragé à poursuivre son soutien et son partenariat avec la Commission de l'UA pour effectuer les tâches restantes concernant le Haut Conseil pour qu'il soit	DPA	

		<ul style="list-style-type: none"> la Commission d'examiner avec les États membres, les parties prenantes et les partenaires intéressés la possibilité de proposer, pour examen, à la session ordinaire de la Conférence en juin/juillet 2015, la mise en place d'un mécanisme durable de financement qui assurerait le fonctionnement efficace et efficient du Haut Conseil des collectivités locales proposé ; la Commission d'élaborer les projets de statuts et de budget détaillé d'un Haut Conseil des collectivités locales envisagé et de les présenter, pour examen, à la session ordinaire de la Conférence en juin/juillet 2015. 	<p>en tant qu'organe consultatif dans l'Architecture de gouvernance de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine a soumis ces documentations aux organes politiques de l'UA pour examen et adoption au Sommet de juin/juillet 2014. Les soumissions ont été examinées et le Haut Conseil des collectivités locales de l'Union africaine (UA-HCLA) a été adopté.</p> <p>En attendant son adoption par les organes délibérants de l'UA en juillet 2014, le Conseil exécutif de l'UA a mandaté la Commission et le Gouvernement du Sénégal à soumettre un rapport détaillé au Sommet de juillet/juin en 2015. Pour accomplir cette décision sur le HCLA, {EX.CL/Dec.839 (XXV)}, la Commission a entamé les pourparlers avec le Gouvernement du Sénégal pour lancer des activités la-dessus. La Commission a demandé une réunion entre les deux et d'autres parties prenantes intéressées à travailler entre autres à la soumission de la documentation nécessaire sur l'UA-HCLA lors de la Session ordinaire de l'UA de juin / juillet 2015</p>	<p>Conseil des collectivités locales.</p> <p>Il y a aussi un personnel limité au Secrétariat du CTS sur le service public, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation pour l'énorme travail à faire.</p>	<p>pleinement mis en œuvre, Le Département des Finances de l'Union africaine devrait faire partie de la Commission de l'UA travaillant sur la mise en œuvre du Haut Conseil. Les partenaires au développement devraient également être encouragés à soutenir la mise en place du Conseil.</p>		
--	--	---	--	---	---	--	--

37.	EX.CL/Dec.840(XXV) Décision sur la création d'un centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit	EXPRIME DE NOUVEAU SA GRATITUDE aux Gouvernements de l'Égypte et de l'Ouganda pour les facilités qu'ils ont offertes, et PRIE la Commission de poursuivre les consultations avec les deux pays en vue de parvenir à une solution à l'amiable sur l'emplacement du Centre ;				P&S	
		PRIE EN OUTRE la Commission de soumettre un rapport détaillé sur la question au Sommet de janvier 2015, pour examen par les organes délibérants de l'UA, en tenant compte des critères existants de répartition équitable des institutions et des structures de l'UA au sein des différentes régions du continent.				P&S	
38.	EX.CL/Dec.843(XXV) Décision sur le rapport du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)	INVITE la Commission à aborder comme question d'urgence, la mise en œuvre de la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.776(XXIII) sur l'évaluation des ressources financières et humaines nécessaires pour équiper de manière adéquate le Comité et lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat tel que prévu dans la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;	Trois mémos ont été envoyés à AHRM mais aucune réponse.			DSA	Partiellement mis en œuvre
39.	EX.CL/Dec.845(XXV) Décision sur la	DEMANDE à la Commission de mettre en œuvre les	La Commission de l'UA a été chargé de la responsabilité	(i) Il n'y a pas de	Le département de l'Infrastructure et de	DIE	Partiellement mis en

	réunion du groupe de travail ministériel sur le tourisme et l'Agenda 2063	recommandations du Groupe de travail ministériel sur le tourisme et présenter des rapports périodiques au Groupe de travail.	de : (i) développer une politique et un cadre réglementaire de tourisme harmonisés pour l'Afrique . À cette fin, le Département de l'Infrastructure et de l'Énergie a actuellement engagé l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) pour mobiliser le soutien technique pour l'activité à entreprendre au début de 2015. (ii) renforcer la coopération avec l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT) . À cet égard, la Commission de l'UA et l'OMT ont signé un Protocole d'accord sur la coopération technique en juillet 2014 au siège de la Commission de l'UA	ressources budgétaires allouées au tourisme en 2015 Le recrutement de l'expert du tourisme a été achevé en août 2013 mais le candidat n'a pas été recruté à ce jour	l'Énergie (DIE) travaillera avec des partenaires, en particulier l'OMT, pour accomplir certaines activités et utilisant des forums impliquant les décideurs africains pour valider la Politique et les cadres stratégiques du tourisme de l'Afrique.		œuvre
40.	EX.CL/Dec.847XXV) Décision sur le rapport d'activité du Conseil consultatif de l'union africaine sur la corruption	EXPRIME sa vive préoccupation face au détournement présumé des ressources allouées à la Commission et DEMANDE à la Commission de l'UA ainsi qu'à la Direction des services de l'audit de présenter, dès que possible, un rapport complet sur l'enquête en cours et sur les mesures à mettre en place pour remédier à cette situation, au Sommet de janvier 2015				AHRM	

		DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de fournir au Conseil consultatif les ressources humaines et financières requises dans les limites des crédits budgétaires alloués, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. À cet égard, la Commission de l'UA doit être invitée à pourvoir, de toute urgence, le poste de Secrétaire exécutif ;	Après l'annonce sur le poste, la présélection et les entretiens ont été effectués. C'est en attente de l'approbation et de la nomination par la présidence. Un fonctionnaire des finances titulaire a été détaché au Conseil. Des efforts sont en cours pour résoudre les questions financières avec les partenaires financiers et les représentants			AHRM PBFA	
41.	EX.CL/Dec.849(XXV) Décision sur le rapport intérimaire sur l'élection des membres de la deuxième Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC	DEMANDE à la Commission de prolonger l'appel à candidature pour une période de trois mois et de mener une campagne de sensibilisation et de motivation durant cette période afin de recueillir un nombre suffisant de candidats à l'élection;	Date limite de demande des candidatures prolongée de trois mois. Une campagne de sensibilisation et de motivation à l'échelle du Continent a été réalisée selon le calendrier prévu.			CIDO	Pleinement mis en œuvre
DEMANDE à la Commission de redonner priorité à l'affectation des ressources disponibles au soutien des besoins de la campagne de sensibilisation et de motivation ;		Ressources mises en priorité pour soutenir la campagne de sensibilisation et de motivation ainsi que la préparation et la tenue des élections.			CIDO		
CHARGE la Commission, en cas de nombre insuffisant de candidats à l'élection de l'ensemble des membres de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, d'assurer l'élection		Le processus final de l'évaluation des candidats à l'éligibilité a été conclu en début novembre. La tenue des élections anticipées en décembre 2015			CIDO		

		d'une Assemblée intérimaire pour une période de deux ans avant la fin de 2014 pour permettre à celle-ci de traiter des questions urgentes en suspens, notamment celles qui ont trait au renforcement de ses statuts, de ses méthodes de travail, de son Règlement intérieur et de ses processus électoraux ;					
--	--	--	--	--	--	--	--

B. Décisions de la Conférence

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
1.	ASSEMBLY/AU /DEC.452(XX) Décision sur la création de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation en République de Guinée Equatoriale	DEMANDE à la Commission de soumettre les Statuts, la structure et les incidences financières de l'OASTI à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en mai 2013, pour adoption.	Les documents pertinents ont été transmis au Bureau du Conseiller juridique (OLC) pour examen à la prochaine session du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques		Cette décision est remplacée par la Décision de la Conférence Assembly/AU/ Dec.521 (XXIII) Le Département soumettra la structure et l'incidence du coût pour l'OASTI au Sous-comité des Structures	HRST	50%
2.	ASSEMBLY/AU /DEC.453(XX) Décision sur la création de l'organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI)	DEMANDE à la Commission de convoquer une réunion avec toutes les parties prenantes qui traitent des questions liées à la propriété intellectuelle en vue de la mise en œuvre de la présente décision d'ici au Sommet de janvier 2014.	La Commission a tenu des réunions avec le DG de l'ARIPO et de l'OAPI ainsi qu'avec le comité mixte et le Conseil d'administration. La Commission a également rencontré l'OMPI et le Groupe africain des ambassadeurs à Genève.	En raison du manque de fonds, la réunion n'a pas pu être organisée	La Commission a présenté le projet de statut de l'OPAPI au Sommet de juin 2014.	HRST	Mis en œuvre
	ASSEMBLY/AU / DEC.353(XVI) Décision sur le rapport de la participation	APPROUVE les mesures suivantes : (i) inclure la diversité biologique parmi les	Les États membres ont été sensibilisés par rapport au/ et à travers le support de communication officiel sur la nécessité d'une ratification rapide	Le financement pour mettre en œuvre les activités relatives à la biodiversité	Il est prévu que les lignes directrices de l'UA soient présentées	HRST/DR EA	Partiellement

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	africaine à la Conférence de Nagoya sur la biodiversité	<p>priorités de l'Union africaine ;</p> <p>(ii) encourager les Etats membres de l'Union africaine à devenir « Parties » de l'ensemble des Conventions sur la diversité biologique ;</p> <p>(iii) intégrer la proposition dans les structures actuelles.</p>	<p>du Protocole de Nagoya sur l'accès aux/ et le partage des avantages des ressources génétiques, ABS (un protocole de la CDB), l'Afrique détient le plus grand nombre de Parties dans le monde lorsque le Protocole est entré en vigueur en octobre 2014.</p> <p>La Commission a élaboré les lignes directrices de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'ABS qui a connu une série de consultations et de validation par des experts en ABS.</p>	<p>(qui comprend la biosécurité et l'ABS) est encore sous fonds et projets de partenaires. À la fin des financements et projets de partenaire, la viabilité de l'appui étant confiée aux États membres aura un impact très lourd</p>	<p>aux organes politiques pertinents de l'UA pour adoption finale.</p> <p>Un programme africain de biodiversité qui prene en compte les obligations dans le cadre du CDB et de ses protocoles est envisagé avec des mécanismes de financement durable</p>		
3.	ASSEMBLY/AU /DEC.454(XX) Décision sur le rapport intérimaire sur la transformation de la commission de l'union africaine en autorité de	<p>DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le Comité des Représentants permanents et conformément à la procédure établie, de faire dans un premier temps, des recommandations appropriées sur le renforcement de la Commission en tenant compte du travail déjà effectué en rapport avec l'Autorité, à la session ordinaire de la Conférence, en mai 2013.</p>	<p>La Commission a fait une proposition dans le rapport de la Présidente selon laquelle le processus en question devrait se poursuivre dans le cadre de l'Agenda 2063 sur la réforme institutionnelle de l'Union.</p>	<p>Pas de consensus au niveau des États parties sur les actions à prendre.</p>	<p>Aux organes politiques de donner une direction claire sur les actions à entreprendre.</p>	<p>OLC</p>	<p>Non mis en œuvre</p>

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	l'union africaine						
4.	ASSEMBLY/AU /DEC.456(XX) Décision relative à la Conférence de l'union sur les questions de développement et d'intégration	DECIDE de consacrer ses sessions de juin/juillet à l'examen des questions de Développement et d'Intégration ; DEMANDE à la Commission de prendre les dispositions requises pour la mise en œuvre de la présente à compter de juillet 2014.	Les efforts sont en cours pour proposer les modalités d'un format convenu pour les deux sommets annuels, en tenant compte des décisions pertinentes à cet égard. Les efforts conjoints Commission de l'UA-COREP pourraient ne pas être concluants pour la mise en œuvre au cours de leur retraite de Hawassa en avril 2014	Il sera très difficile pour le Sommet de traiter uniquement des questions de développement et d'intégration, en laissant de côté d'autres questions urgentes sous la responsabilité de la Conférence Les contraintes de temps et nécessité pour les organes de l'UA de traiter en même temps les autres questions urgentes du continent	La Commission de l'UA et le COREP de trouver des propositions conjointes complètes pour examen par les plus hauts organes politiques, tenant compte de toutes les dimensions	OSGC OSGC	Partiellement mise en œuvre, puisque certains aspects du développement et de l'intégration sont discutés au Sommet qui traite également d'autres questions urgentes Partiellement mise en œuvre, puisque certains aspects sont abordés en même temps, avec d'autres questions urgentes du continent
5.	ASSEMBLY/AU /DEC.462(XX) Décision sur la création d'un institut des statistiques de l'Union	DEMANDE à la Commission de prendre, en collaboration avec le Gouvernement tunisien, les mesures nécessaires pour la création et l'accueil effectifs de l'Institut proposé ;				DEA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	africaine à Tunis	DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement tunisien d'étudier les voies et moyens de mettre en place l'Institut, et de faire rapport au Sommet de janvier 2014.				DEA	
6.	ASSEMBLY/AU /DEC.478.(XXI) Décision sur la mise en œuvre des projets de legs de la Diaspora africaine dans le monde	<p>CHARGE le Comité technique d'experts d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des cinq projets de legs de la diaspora, qui ont été adoptés lors du Sommet mondial de la Diaspora africaine en mai 2012, et approuvés par la Conférence en juillet 2012 ;</p> <p>CHARGE ÉGALEMENT le Comité d'établir les paramètres et termes de référence, d'identifier les agences d'exécution, et d'explorer les modalités de financement de la mise en œuvre de chacun des cinq projets de legs ;</p>	<p>Consultations menées entre la Commission et les États membres sur les modalités de fonctionnement du Comité, en particulier les critères selon lesquels il devrait s'autofinancer.</p> <p>Document conceptuel élaboré par la Commission sur les paramètres, les termes de référence, les champs d'action des agences d'exécution et les modalités de financement pour sécuriser chacun des projets. Financement assuré par la subvention de 25 millions de la Banque mondiale pour des aspects du projet. La Commission étudie également d'autres sources de financement et de perspectives.</p>	La principale difficulté a été les critères selon lesquels le Comité technique devrait s'autofinancer, car cela met l'accent sur la nécessité de développer un mécanisme de financement durable dans le cadre du processus de décollage	La Commission convoquera la réunion inaugurale de la Commission dans le premier trimestre de 2015, de préférence dans le cadre des activités de Sommet en janvier 2015	<p>CIDO</p> <p>CIDO</p>	<p>Partiellement mis en œuvre</p> <p>Partiellement mis en œuvre</p>

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalemment, partiellement ou non mise en œuvre
		INVITE la Commission à faciliter la convocation de la première réunion dudit Comité en juin 2013 pour permettre à celui-ci de s'acquitter rapidement de son mandat ;	Prévoit de convoquer la réunion du Comité technique en janvier 2015 dans le cadre des événements du pré-Sommet.			CIDO	Partiellement mis en œuvre
7.	ASSEMBLY/AU /DEC.486(XXI) Décision sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine	DEMANDE à la Commission de soumettre le rapport à la Conférence des ministres des Finances et de la Planification économique pour qu'il soit examiné d'urgence ainsi que des propositions concrètes sur les modalités de mise en œuvre des différentes options proposées, notamment celle qui envisage la possibilité d'une augmentation des contributions statutaires, ainsi que des autres propositions formulées par les Etats membres, et de faire rapport à la Conférence à sa prochaine session ordinaire en janvier 2014.				DEA	
8.	ASSEMBLY/AU /DEC.489(XXI) Décision sur la création d'une capacité africaine de réponse immédiate aux crises	DEMANDE au Président de l'Union et à la Présidente de la Commission d'entreprendre des consultations appropriées pour générer l'adhésion et le soutien le plus large possible, au profit de la mise en œuvre de cette décision; INVITE la Commission à élaborer				P&S P&S	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalement, partiellement ou non mise en œuvre
		dans le détail les modalités pratiques pour l'opérationnalisation de la CARIC et à soumettre des recommandations à cet égard à une réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS) qui devra se tenir au plus tard au cours du dernier trimestre de l'année 2013;					
		PRIE EN OUTRE la Présidente de la Commission de lui soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette décision lors de sa prochaine session ordinaire.					
9.	ASSEMBLY/AU /DEC.492(XXII) Décision sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification en Afrique	La création d'un Groupe de travail africain sur la désertification et la gestion durable des terres, dont la réunion inaugurale sera convoquée par la Commission ;	Termes de référence (TDR) du Groupe de travail sur la désertification élaborés et validés lors de la Deuxième Semaine des terres arides d'Afrique tenue à Ndjamen (Tchad)	Des ressources financières limitées pour lancer le Groupe de travail	Développer un partenariat pour mobiliser les ressources et saisir des opportunités d'événements similaires pour lancer et rendre opérationnel le Groupe de travail	REA	Partiellement mis en œuvre
		La Commission pour la révision d'un Mécanisme africain de coordination afin de le renforcer et d'améliorer l'engagement de	Un consultant a été recruté pour étudier et proposer des options, qui seront utilisés dans les consultations avec les parties	Manque de budget pour faciliter la validation du	Réunions de validation à organiser en même temps	REA	Partiellement mis en œuvre

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		l'Afrique pour le processus de l'UNCCD ;	prenantes, y compris les groupes africains des négociateurs de l'UNCCD et les autres.	rapport.	que d'autres événements; et le rapport validé sera soumis aux organes politiques pour examen.		
		Commission de rationaliser et de renforcer ses services spécialisés, en particulier le Centre de recherche et de développement des cultures vivrières en zone semi-aride (SAFGRAD) et l'Unité de changement climatique et de désertification afin qu'ils servent de plates-formes dynamiques et efficaces d'orientation, de partage d'expériences et de coordination entre les centres africains d'excellence sur la désertification.	Les discussions internes ont été menées, et un consultant a été recruté pour étudier et proposer des options, qui seront utilisées dans les consultations avec les parties prenantes pertinentes. Le rapport, une fois validé, sera soumis aux organes politiques pour examen et approbation.	Manque de budget pour faciliter la validation du rapport	Réunions de validation à organiser en même temps que d'autres événements; et le rapport validé sera soumis aux organes politiques pour examen.	REA	Partiellement mis en œuvre
10.	ASSEMBLY/AU /DEC.493.(XXII) Décision sur le rapport intérimaire de la Commission relatif à la mise en œuvre des décisions sur la Cour pénale internationale	Etendre la compétence de la Cour africaine de Justice et des droits de l'homme pour connaître des crimes internationaux commis sur le continent et DEMANDE à la Commission en collaboration avec toutes les parties prenantes d'accélérer ce processus pour faire rapport à la Conférence en juin 2014	Le protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme a été adopté par la Conférence en juin 2014	Aucune signature ni ratification n'a été enregistrée depuis l'adoption de ce protocole	Les États membres devraient accélérer le processus de signature et de ratification de ce protocole	OLC	Pleinement

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalement, partiellement ou non mise en œuvre
11.	ASSEMBLY/AU /DEC.494(XXII) Décision sur les progrès réalisés en matière de santé Maternelle, néonatale et infantile	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires au développement, de faciliter la mise en œuvre des recommandations et du Plan d'action ; La Commission d'inclure le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action dans son Rapport annuel sur l'état de la santé maternelle, néonatale et infantile en Afrique	Le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action sera inclus dans le rapport SMNI 2015 pour être soumis à la Conférence			DSA	Plinement mis en œuvre
12.	ASSEMBLY/AU /DEC.497(XXII) Décision sur la pérennité du réseau panafricain des services en ligne	La Commission de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la continuité de l'exploitation du Réseau panafricain des services en ligne après la fin de l'assistance de l'Inde en collaboration avec le pays hôte de la Station hub du réseau (le Sénégal), l'Inde et les pays participants au réseau ; la Commission de préparer et de soumettre aux États membres, lors du Sommet de janvier 2015, un plan d'action pour la pérennité des services de ce réseau	L'IED a négocié avec le Gouvernement indien la prolongation de l'assistance technique pendant deux ans tout en préparant un plan de développement durable et de continuité. Un consultant est en train de rédiger le plan stratégique et d'action pour la pérennité à soumettre au Sommet	Manque de participation des États membres à la l'élaboration du plan de développement durable Manque de ressources sécurisées	Sécurisation du budget pour l'élaboration du plan et la coordination avec les autorités du Sénégal Validation et soumission des recommandati ons du Sommet	DIE DIE	Partiellement Partiellement
13.	ASSEMBLY/AU /DEC.503(XXII) Décision sur la position africaine	la Commission de mobiliser des fonds dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014 pour financer la mise en œuvre des activités relatives à l'Agenda de				DEA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	commune sur l'agenda de développement post-2015	développement post-2015.					
14.	ASSEMBLY/AU /DEC. 505 (XXII) Décision sur le rapport du comité de haut niveau Sur le commerce africain - Doc. ASSEMBLY/AU/ 10(xxii)	<p>CHARGE les ministres du Commerce de tenir une session extraordinaire pour examiner et adopter un plan de travail, ainsi que des modalités et des principes de négociation, en vue du lancement effectif en 2015 des négociations sur la ZLEC, et d'examiner les rapports sur la réponse de l'Afrique à l'Accord de Bali et les implications de ce dernier, ainsi que sur les études d'évaluation de l'Afrique concernant l'AGOA, rapports qui devront être présentés par le biais du Comité de haut niveau sur le commerce au prochain Sommet de juin 2014;</p> <p>DEMANDE l'inscription à l'ordre du jour du Sommet conjoint UE-Afrique prévu en avril 2014 d'un point sur les accords de partenariat économique afin de permettre un dialogue de haut niveau et sortir de l'impasse actuelle.</p> <p>CHARGE en outre le COREP de se réunir pour discuter des APE avant le Sommet UE-Afrique et de soumettre les rapports y relatifs</p>	<p>La Session extraordinaire s'est tenue et les questions ont été examinées</p> <p>Il a été question des APE pendant le Sommet conjoint Afrique – Union européenne</p> <p>La réunion s'est tenue</p>	<p>Non Applicable</p> <p>Non Applicable</p> <p>Non Applicable</p> <p>Non Applicable</p>	<p>Non Applicable</p> <p>Non Applicable</p> <p>Non Applicable</p> <p>Non Applicable</p>	<p>T&I</p> <p>T&I</p> <p>T&I</p> <p>T&I</p>	<p>Pleinement</p> <p>Pleinement</p> <p>Pleinement mis en œuvre</p>

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		aux ministres;					
15.	ASSEMBLY/AU /DEC.499(XXII) Décision sur la création d'un centre africain de prévention Et de lutte contre les maladies (ACDCP)	Il a été demandé à la Commission d'élaborer les implications financières et juridiques de la création d'un tel centre.	Le rapport sera soumis à la Conférence de janvier 2015			DSA	Pleinement mis en œuvre
16.	ASSEMBLY/AU /DEC.518(XXIII) Décision sur l'Agenda de développement post-2015	la Commission, en collaboration avec les partenaires au développement, de prévoir les besoins de financement de l'Agenda de développement post-2015 en Afrique en tenant compte des moyens de financement durables, notamment des ressources nationales ;				DEA	
		INVITE la Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique d'accélérer la création de l'Institut de statistique de l'Union africaine et le Centre africain de formation en statistique, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de				DEA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		gouvernement;					
		La Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, et le Programme des Nations Unies pour le développement de faciliter un dialogue technique régulier entre planificateurs du développement et statisticiens avec l'objectif d'intégrer les statistiques à la planification et à la gestion axée sur les résultats afin de réaliser le programme de transformation de l'Afrique ;				DEA	
		la Commission, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Communautés économiques régionales, avec l'appui des partenaires, d'organiser une conférence de haut niveau en 2014 pour débattre de la révolution des données en Afrique et de ses conséquences sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda de développement post-2015.				DEA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalemment, partiellemment ou non mise en œuvre
17.	ASSEMBLY/AU /DEC.519(XXIII) Décision sur la productivité, la compétitivité et l'industrialisation	la Commission de travailler en étroite collaboration avec l'Association panafricaine de la productivité, les Communautés économiques régionales et les partenaires internationaux, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, afin de faciliter la création d'organismes régionaux pour la productivité et le dialogue social et de compiler et diffuser les meilleures pratiques en matière de productivité en Afrique ;				DEA	
		la Commission, l'Association panafricaine de la productivité, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et à d'autres partenaires de développement de mettre au point un vaste système de mesure de la productivité et de la compétitivité qui permettra de suivre les progrès et d'établir des				DEA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		comparaisons entre les pays, les régions et à l'échelle mondiale;					
		DEMANDE à la Commission de suivre la mise en œuvre de la présente décision et de faire rapport à la Conférence sur les progrès accomplis à cet égard.				DEA	
18.	ASSEMBLY/AU /DEC.520(XXIII) Décision sur la stratégie pour la science, La technologie et l'innovation en Afrique 2024 (STISA-2024)	DEMANDE à la Commission de l'Union africaine d'établir les modalités pratiques de mise en œuvre de la 'STISA-2024' à tous les niveaux et de faire rapport au Sommet sur les progrès réalisés à cet égard.	La Commission a initié un travail sur : 1. le cadre institutionnel de la mise en œuvre et l'engagement de l'Agence du NEPAD pour coordonner le processus. 2. le développement d'une stratégie de publicité et de vulgarisation. pour la STISA-2024 3. le développement des programmes phares	Temps nécessaire pour finaliser le document et de le traduire dans les différentes langues	Continue de faire la publicité de la STISA-2024	HRST	90%
19.	ASSEMBLY/AU /DEC.521(XXIII) Décision sur l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (AOSTI)	PREND NOTE du projet de Statut de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (AOSTI) et INVITE la Commission à le soumettre au Comité technique spécialisé sur la Justice et les questions judiciaires, pour examen et recommandations appropriées ;	Les documents pertinents ont été transmis au Bureau du Conseiller juridique (OLC) pour examen à la prochaine session du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques	Aucune date pour la prochaine réunion du CTS sur la justice et les affaires juridiques en raison de contraintes financières.		HRST	50%
20.	ASSEMBLY/AU /DEC.522(XXIII) Décision sur	PREND NOTE du projet de Statut de l'Organisation panafricaine de la propriété internationale (PAIPO)	Les documents pertinents ont été transmis au Bureau du Conseiller juridique (OLC) pour examen par la	Aucune date pour la prochaine réunion du CTS		HRST	50%

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	l'organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI)	et INVITE la Commission à le soumettre au Comité technique spécialisé sur la Justice et les questions judiciaires, pour examen et recommandations appropriées ; DEMANDE à la Commission d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de l'OPAPI, en coordination avec le pays d'accueil, et de faire rapport au Sommet sur les progrès réalisés à cet égard.	prochaine session du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques Les documents pertinents en question ont été transmis au Bureau du Conseiller juridique (OLC) pour examen par la prochaine session du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques	sur la justice et les affaires juridiques en raison de contraintes financières.		HRST	50%
21.	ASSEMBLY/AU /DEC.523(XXIII) Décision sur le conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation (ASRIC)	PREND NOTE du projet de Statuts du Conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation et DEMANDE à la Commission de le soumettre au CTS sur la justice et les affaires juridiques pour examen et suite appropriés ;	Les documents pertinents ont été transmis au Bureau du Conseiller juridique (OLC) pour examen par la prochaine session du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques	Aucune date pour la prochaine réunion du CTS sur la justice et les affaires juridiques en raison de contraintes financières.	La Commission veillera à ce qu'ASRIC soit au sein des structures existantes et soumettra la proposition de la mise en œuvre de l'ASRIC.	HRST	50%
22.	ASSEMBLY/AU /DEC.524(XXIII) Décision sur le salon international De	DEMANDE à la Commission de collaborer avec la République du Congo à la définition des modalités de mise en œuvre de l'Initiative du Salon international et de soumettre	La Commission a communiqué avec les autorités de la République du Congo pour convenir des modalités de la mise en œuvre de la décision en vue d'élaborer des		Le travail est en cours pour finaliser les termes de référence	HRST	20%

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	l'invention et de l'innovation	celles-ci à l'examen du Sommet de l'UA de janvier 2015, et de prendre les mesures nécessaires pour organiser le premier Salon international;	termes de référence		avec la République du Congo.		
23.	ASSEMBLY/AU /DEC.525(XXIII)	renforcer leur appui et leur investissement en faveur de l'ETFP car il est indispensable pour le développement des compétences des jeunes, de promouvoir l'employabilité et l'esprit d'entreprise en encourageant l'innovation; aligner, pour plus d'efficacité, leurs stratégies nationales d'ETFP à la Stratégie continentale de l'Union africaine en la matière.	La stratégie est présentée à toutes les réunions du département afin de familiariser les participants des États membres, les partenaires et les jeunes (les réunions de Partenaires, CTS, etc.) Les travaux se poursuivent pour éditer, illustrer et imprimer la stratégie pour diffusion à l'échelle continentale		Finaliser le processus d'impression et diffuser aux États membres pour l'appropriation et la mise en œuvre	HRST	Partiellement
24.	ASSEMBLY/AU /DEC.526(XXIII) Décision sur la mise en œuvre des Comités techniques spécialisés	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec les bureaux des différentes conférences ministérielles sectorielles de poursuivre et de mener à bonne fin le processus de mise en œuvre des CTS qui n'ont pas encore été rendus opérationnels de janvier 2014 à décembre 2014, date après laquelle toutes les conférences ministérielles seront supprimées ;	Ont Co organisé le premier CTS sur la jeunesse, la culture et le sport : DSA et RHST en octobre 2014 Approuvé le projet de Règlement intérieur pour le CTS sur la jeunesse, la culture et le sport Le premier CTS sur la culture, la jeunesse et le sport a eu lieu du 27 au 31 octobre.	Pas assez de ressources, manque d'interprétation	Soumettre le rapport et le projet de Règlement au Sommet de janvier Les contraintes au niveau du CTS sur la culture, la jeunesse et le sport seront résumées et	Tous les départements/OLC	Mis en œuvre

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		<p>DEMANDE à la Commission de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des CTS au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité des Représentants permanents (COREP) en juillet 2016.</p>	<p>Aucune action requise</p> <p>Le rapport sera présenté en juin 2016</p>	<p>Pas de contraintes enregistrées à ce stade</p>	<p>présentés avec le rapport</p> <p>NA</p>		<p>En cours</p>
25.	<p>ASSEMBLY/AU /DEC.527(XXIII) Décision sur l'intégration du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dans l'Union africaine</p>	<p>DEMANDE à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat du MAEP de mener des consultations sur les modalités pratiques qui entrent en ligne de compte dans l'intégration du MAEP dans le système de l'Union africaine, sachant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le MAEP bénéficie de l'adhésion volontaire des États membres de l'UA; • il est autonome dans ses processus financier et budgétaire; • sa personnalité juridique, son architecture et sa gestion des ressources administratives, humaines et financières se fondent sur les procédures normalisées du système 				<p>BDCP/AP RM</p>	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		de l'Union africaine.					
26.	ASSEMBLY/AU /DEC.528(XXIII) Décision sur le rapport du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACERWC)	DEMANDE à la Commission de notifier à tous les Etats parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant, l'amendement et de soumettre l'amendement en question, pour adoption, lors du Sommet de janvier 2015, conformément aux dispositions de l'article 48 (1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant	La Commission a informé les États parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de l'amendement proposé conformément à l'article 48 (1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La Commission a également informé les États parties que cet amendement entrera en vigueur dès son adoption par la Conférence de l'Union. Aucune objection n'a été reçue des Etats parties à cet effet et l'Egypte a fait savoir qu'elle approuvait l'amendement.	L'amendement à l'article 37 alinéa (1) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant devrait être adopté par la Conférence de l'Union lors du Sommet de Janvier 2015		DSA	Partiellement mise en œuvre
27.	ASSEMBLY/AU /DEC.531(XXIII) Décision sur le rapport du Comité de haut niveau sur le commerce intra-africain	DONNE MANDAT à la Commission de préparer un projet de Termes de référence du Forum de négociation sur la ZLEC en se basant sur les meilleures pratiques des CER et de la tripartite, le Projet révisé des objectifs et principes directeurs, ainsi que les arrangements institutionnels qui seront soumis à la prochaine Conférence des ministres du	Fait et sera présenté à la Conférence des ministres du Commerce en décembre 2014	Non Applicable	Non Applicable	T&I	Pleinement

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		<p>Commerce de l'UA pour adoption et lors du prochain Sommet de l'UA pour adoption dans l'optique du lancement effectif des négociations sur la ZLEC en juin-juillet 2015.</p>					
		<p>DEMANDE à la Commission de préparer également les termes de référence pour les négociations sur les obstacles techniques au commerce (OTC), les barrières sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les barrières non tarifaires (BNT)</p>	<p>Fait et sera présenté à la Conférence des ministres du Commerce en décembre 2014</p>	<p>Non Applicable</p>	<p>Non Applicable</p>	<p>T&I</p>	<p>Pleinement</p>
<p>28.</p>	<p>ASSEMBLY/AU /DEC.533(XXIII) Décision sur la gestion du spectre de radiodiffusion en Afrique pour le passage de l'analogique au numérique</p>	<p>DEMANDE EGALEMENT à la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) et l'Union africaine des Télécommunications (UAT), de mettre en place rapidement un Comité technique africain chargé de la Société de l'information et des médias pour accompagner les Etats membres dans le passage au tout numérique tout en stimulant la reprise économique en Afrique;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission de l'UA a évalué les progrès accomplis par les pays africains sur la voie du respect du 15 juin 2015 fixée par l'UIT pour la migration des émissions radio télévisuelles de l'analogique vers le numérique. L'évaluation indique que la majorité des pays africains se trouvent dans une situation difficile qui ne leur permet pas d'abandonner les services analogiques et de respecter l'échéance de juin 2015. • La Commission de l'UA a élaboré et communiqué aux Etats membres des lignes 	<p>Manque de ressources sécurisées</p>	<p>Poursuite des efforts de mobilisation des ressources</p>	<p>DIE</p>	<p>Partiellement</p>

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
			<p>directrices pour la migration de la télévision analogique à la télévision numérique. Le document vise à aider les Etats membres à élaborer une stratégie et une feuille de route pour migration harmonieuse.</p> <ul style="list-style-type: none"> La Commission de l'UA a organisé conjointement avec l'UAT plusieurs réunions sur les questions liées au spectre de radiodiffusion. La question de la création d'un comité technique est en train d'être examinée par les parties. 				
		<p>PRIE la Commission de faire rapport régulièrement au Conseil exécutif de l'Union africaine de l'évolution de cette question.</p>				<p>HRST/DIE</p>	
<p>29.</p>	<p>ASSEMBLY/AU /DEC.534(XXIII) Décision sur la piraterie maritime</p>	<p>1. DEMANDE à la Commission de mener des consultations avec le Gouvernement de la République togolaise, en collaboration avec les partenaires techniques, pour étudier les modalités pratiques de l'organisation de cette Conférence et de lui présenter un rapport à sa vingt-quatrième session en</p>				<p>Tous les départements / OLC</p>	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		janvier 2015.					
30.	ASSEMBLY/AU /DEC.535(XXIII) Décision sur le rapport intérimaire de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du sud	DEMANDE à la Commission de mobiliser des fonds dans le cadre de l'exercice budgétaire 2014 pour financer la mise en œuvre des activités de l'AUCISS;				P&S/OLC	
31.	ASSEMBLY/AU /DEC.537(XXIII) Décision sur le quatorzième rapport du Comité des dix sur la réforme des nations unies	DEMANDE à la Commission de l'Union africaine de continuer de faciliter les activités des représentants permanents des pays africains membres du Comité des Dix auprès de l'ONU dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et les consultations y relatives;	Un programme d'activités est établi sur les engagements avec les pairs du C10 des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Engagement tenu lors de la 69 ^{ème} Assemblée générale de l'ONU		OSGC à remplir cette partie	Départem ents des Affaires politiques (DPA), avec le soutien d'OSGC	
		DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de l'Union africaine de travailler avec le Comité des représentants permanents (COREP) pour inclure une ligne budgétaire dans le budget de la Commission pour l'exercice 2015 en vue de financer les activités du Comité des Dix sur le Fonds	La Commission soutiendra les activités du Comité des Dix avec les fonds provenant du Fonds de solidarité de l'UA. La décision a été prise après l'adoption du budget 2015. DPA et PBFA poursuivent les discussions sur la question. Dans le même temps, la DPA est en discussion	Calendrier et procédures pour l'adoption du budget	Suivi avec PBFA sur la question du Budget 2015.	PBFA en collabora tion avec DPA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		général;	avec un partenaire (Japon) qui s'est engagé à financer les activités 2015 du C10 pour 2016,				
32.	ASSEMBLY/AU /DEC.538(XXIII) Décision sur le programme de travail de haut niveau sur l'action des changements climatiques en Afrique (WPCCAA) et préparations des événements mondiaux sur le changement climatique en 2014	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec les Comités techniques spécialisés concernés (CTS) et autres institutions africaines compétentes de: <ul style="list-style-type: none"> entreprendre des études sur l'identification des cinq centres technologiques régionaux africains, chargés éventuellement d'assurer la liaison et d'échanger avec les entités nationales technologie climatique désignées, ainsi qu'avec les centres et réseaux des technologies climatiques, et présenter ses propositions et recommandations au Conseil exécutif ; renforcer la mise en œuvre du Programme du CAHOSCC pour les jeunes relatif aux changements climatiques (CYPCC), y compris la participation des jeunes aux négociations du changement climatique et aux compétitions continentales des jeunes sur le changement climatique ; élaborer un programme du CAHOSCC pour les femmes et 	l'Institut des Sciences de l'énergie et de l'eau de l'Université panafricaine opérationnalisé, y compris le changement climatique à Tlemcen, en Algérie en octobre 2014 <ul style="list-style-type: none"> Proposition soumise à la BAD à travers le Fonds spécial ClimDev pour soutenir le développement de la stratégie de mise en œuvre Mise en correspondance des groupes de jeunes et leurs réseaux a été entreprise, l'identification des domaines clés du programme avec les jeunes a commencé. Proposition soumise à la BAD à travers le Fonds spécial ClimDev pour soutenir le développement de la stratégie de mise en œuvre sur CAHOSCC Programme Femmes et	Le manque de fonds et l'insuffisance de la capacité interne Le manque de fonds et l'insuffisance de la capacité interne Le manque de fonds et l'insuffisance de la capacité	Organiser un groupe de travail interdépartemental pour discuter des besoins en ressources humaines Dans le changement climatique et le développement d'un curriculum pour y répondre La mobilisation des ressources avec des partenaires Le recrutement de consultants pour entreprendre les études	REA	Partiellement mis en œuvre.

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		<p>le genre relatif aux changements climatiques (CWGPCC) en vue de faire participer les femmes et d'inclure les questions de genre dans les actions liées au changement climatique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> convaincre les Missions diplomatiques à Addis-Abeba, New York, Bruxelles, Nairobi, Genève, Paris et Washington D.C. d'intégrer le Programme de changement climatique en Afrique dans les questions diplomatiques stratégiques pour promouvoir l'intérêt de l'Afrique sur le changement climatique ; préparer un Programme africain de développement agricole résistant aux changements climatiques (ACRADP) dans le contexte de l'Agenda africain de transformation de la croissance agricole en reliant les secteurs intéressés ; mettre en place un Programme de gestion durable des forêts en Afrique (PGFA) en collaboration avec les ministres africains responsables des forêts et de l'énergie 	<p>Genre sur les changements climatiques; les consultations ont commencé avec des groupes de femmes</p> <p>Cela se fait sur la base de continuité</p> <p>Proposition soumise à la BAD à travers le Fonds spécial ClimDev pour soutenir le développement de la stratégie de mise en œuvre</p> <p>Proposition soumise à la BAD à travers le Fonds spécial ClimDev et la FAO pour soutenir le développement du Programme de gestion durable des forêts en Afrique</p> <p>Termes de référence en cours d'élaboration</p>	<p>interne</p> <p>Le manque de fonds et l'insuffisance de la capacité interne</p> <p>Le manque de fonds et l'insuffisance de la capacité interne</p> <p>Le manque de fonds et l'insuffisance de la capacité interne</p>	<p>La mobilisation des ressources avec des partenaires Recrutement des consultants pour développer le programme de CAHOSOC</p> <p>La mobilisation des ressources avec des partenaires Recrutement des consultants pour développer la stratégie</p> <p>La mobilisation des ressources avec des</p>		

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPONSABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalement, partiellement ou non mise en œuvre
					partenaires recrutement des consultants pour développer la stratégie La mobilisation des ressources avec des partenaires Recrutement des consultants pour développer le Programme de gestion durable des forêts en Afrique		
		PRIE EN OUTRE la Commission, le Centre africain des politiques climatiques (CAPC) de la CEA, la BAD, le PNUE, ONU-Femmes et d'autres partenaires de soutenir la mise en œuvre de la présente décision.				REA	
33.	ASSEMBLY/AU /DEC.542(XXIII) Décision sur le	DEMANDE à la Commission de mettre en place un groupe de travail pour remanier le	Les efforts sont en cours au niveau de la Commission de l'UA et les changements proposés en cours de		La Commission de l'UA	OSGC	En cours de mise en œuvre et les changements

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
	programme d'ouverture officielle des sessions ordinaires de la conférence	programme d'ouverture officielle des sessions de la Conférence afin d'en assurer l'efficacité et l'efficience et de faire rapport au Sommet de janvier 2015.	finalisation pour le prochain sommet		présentera les changements proposés pour l'efficacité, l'efficience et la gestion saine du temps		proposés seront au programme au Sommet de janvier 2015
34.	ASSEMBLY/AU /DEC.543(XXIII) Décision sur la nomination des membres du groupe des sages de l'union africaine	DEMANDE à la Présidente de la Commission de veiller à ce que le Groupe des Sages bénéficie de l'appui nécessaire pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, notamment en assurant une démarche de prévention proactive				P&S/BCP	
35.	ASSEMBLY/AU /DEC.544(XXIII) Décision sur le budget de l'Union africaine pour l'exercice financier 2015 - Doc. ASSEMBLY/AU/ 3(XXIII)	DEMANDE à : <ul style="list-style-type: none"> • la Commission de solliciter des fonds auprès des partenaires pour combler le déficit de financement d'un montant de 149.266.824 \$EU au titre du budget-programme jusqu'à la fin de l'exercice 2014 et de mettre de côté toutes les activités qui n'ont pas reçues de financement au titre du budget ; • la Commission de rendre compte de la situation au COREP avant le Sommet de 	Les décisions mises à jour dans le budget-programme seront soumises au Sommet de janvier 2015			PBFA	

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totallement, partiellement ou non mise en œuvre
		janvier 2015.					
36.	ASSEMBLY/AU /DECL.1(XXIII) Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité Partagée et de meilleures conditions de vie	<p>INVITONS la Présidente de la Commission à soumettre à l'examen et à l'approbation de la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2015 une proposition visant à renforcer les capacités institutionnelles du département principal ainsi que des autres unités concernées de la Commission.</p> <p>INVITONS:</p> <ul style="list-style-type: none"> la Commission de l'UA et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD) à élaborer une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route qui facilitera la traduction de la vision et des objectifs 2025 du Programme de croissance et de transformation accélérées de l'agriculture en Afrique en résultats concrets et en impacts réels, et de les présenter, pour examen, à la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2015; La Commission de l'UA à rendre rapidement 	<p>Une proposition pour le "Renforcement de la Commission de l'Union africaine pour appuyer les engagements de Malabo 2014 sur l'agriculture" a été élaborée et sera soumise aux organes politiques pour examen lors du Sommet 2015</p> <p>Un projet de stratégie de mise en œuvre et de feuille de route a été élaboré et sera soumis aux organes politiques pour examen et approbation lors du Sommet de janvier 2015.</p> <p>Ce sera poursuivi par le</p>		Une fois adoptée par les organes directeurs, elle sera mise en œuvre.	DREA	Entièrement mis en œuvre Entièrement mis en œuvre Ceci est une fonction continue.

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalemment, partiellement ou non mise en œuvre
		<p>opérationnelle la Banque africaine d'investissement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> la Commission de l'UA et les CER à faciliter l'accélération de l'intégration économique afin de stimuler le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, en collaboration avec les partenaires à : mettre au point des mécanismes visant à renforcer les capacités de l'Afrique à produire et à gérer les connaissances et les données pour renforcer les activités de planification et de mise en œuvre en se fondant sur des faits; institutionnaliser un système d'évaluation par les pairs, qui constituerait un encouragement à bien s'acquitter des tâches dans la mise en œuvre des dispositions de la présente Déclaration et récompenser les résultats exemplaires par des remises de prix bisannuels ; mener tous les deux ans, à partir de 2017, un processus d'examen de l'Agriculture et faire rapport sur les progrès accomplis à la 	<p>Département des Affaires économiques</p> <p>Pour être mis en œuvre suite à l'approbation de la stratégie et de la feuille de route.</p> <p>Pour être mis en œuvre à partir 2015.</p>				<p>C'est à commencer en 2015.</p>

N°	Décision.	MESURE REQUISE	MESURE PRISE	DIFFICULTES	VOIE À SUIVRE	RESPON SABLES	MISE EN ŒUVRE: Totalement, partiellement ou non mise en œuvre
		Conférence, en sa session ordinaire de janvier 2018.					

2015

Report of the commission on the implementation of previous decisions of the executive council and the assembly

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4636>

Downloaded from African Union Common Repository